



## Le paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, Rivière-Ouelle





Diagnostic paysager



**Avril 2015** 



Culture et Communications Québec 🕶 🕶







#### Crédits photos de la page couverture :

- 1. Pêche à l'anguille à la Pointe-aux-Orignaux, Ruralys, 2014
- 2. Patrimoine bâti de la Pointe-aux-Orignaux, Ruralys, 2014
- 3. Phare au bout du quai de Pointe-aux-Orignaux,BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P63
- 4. Orthophotographie du Kamouraska, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2001





# Le paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, Rivière-Ouelle

### Diagnostic paysager

**Avril 2015** 



#### **LISTE DES INTERVENANTS**

#### **R**URALYS

Dominique Lalande, directrice générale et coordonnatrice

Catherine Plante, géographe, chargée de projet

Geneviève Rioux, chargée d'édition

#### **MRC** DE KAMOURASKA

Yvon Soucy, préfet

Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

Simon Faucher, aménagiste adjoint et cartographe

#### MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

Louis-Georges Simard, maire

Nancy Fortin, agente de développement

Richard Dubé, conseiller municipal

Jean Vézina, conseiller municipal

#### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

DIRECTION DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Euchariste Morin, conseiller en développement culturel

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre du projet Appropriation et identification des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois, financé par le volet 5 du Fonds du patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications du Québec avec la collaboration de la MRC de Kamouraska et de la municipalité de Rivière-Ouelle.

#### **TABLE DES MATIÈRES**

LISTE DES INTERVENANTS	III
Liste des TABLEAUX	vi
Liste des CARTES	vi
Liste des figures	vii
1. Introduction et contexte	1
1.1 Contexte de réalisation	1
1.2 Délimitation de la zone d'étude	4
2. Géographie du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux	9
2.1 Les assises physiques du paysage	9
2.1.1 Les origines géologiques	
2.1.2 Les formes du relief et les dépôts de surface	
2.2 La faune et la flore	
2.2.1 La végétation	
2.2.2 La faune	
2.3 L'occupation actuelle du territoire : fonctions et usages	
2.4 Une toponymie évocatrice	
3. Évolution de l'occupation humaine des pointes aux Iroquois et aux Orignaux	
3.1 La période préhistorique : les peuples amérindiens	
3.2 La période historique : des amérindiens aux euroquébécois	
3.2.1 Le Régime anglais (1761-1867)	
4. Les transformations et les persistances du paysage d'hier à aujourd'hui  4.1 La pointe aux Iroquois	
4.1 La pointe aux Iroquois	
4.3 La pointe aux Orignaux	
4.4 Persistance des pêches à anguille	
5. Les caractéristiques remarquables des secteurs Pointe-aux-Orignaux et Pointe aux-Iroquois	
aux-Iroquois5.1 Les paysages naturels	
5.1.1 Les crêtes rocheuses, l'escarpement et les îles de	
Kamouraska	
5.1.2 Les anses	
5.1.3 Les vues ouvertes sur l'estuaire : une signature unique, éto	
comme hiver	
5.2 Les paysages humanisés	72
5.2.1 Le patrimoine bâti	
5.2.2 Les aménagements paysagers	77

	ieu par la collectivité et le sentiment d'appartenance au secteur	
	6.1 Règlements, projets de mise en valeur, événements divers	
$\epsilon$	5.2 La consultation des citoyens et des acteurs du milieu	
	6.2.1 Les consultations régionales – mai-juillet 2014	91
	6.2.2 La table de concertation – février 2015	
	6.2.3 La consultation publique – mars 2015	
	6.2.4 Activités de communications	
7. Les	enjeux de transformation du paysage	97
	nclusion	
Bibliograp	phie	105
ANNEXE 1	<ol> <li>Extrait du rapport final du projet Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois, section 4.5.4.4 (paysage remarquable de Pointe-aux-Orignaux).</li> </ol>	
ANNEXE 2	2. Documents pour la préparation de la table de concertation	109
ANNEXE 3	<ol> <li>Résultats du sondage en ligne sur le projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux</li> </ol>	(
ANNEXE 4	4. Documents pour la préparation de la consultation publique	125
	LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 2	2.1 Liste d'oiseaux observés à partir du quai de Rivière-Ouelle en 2014	16
Tableau 6	5.1 Extrait du tableau de compilation de l'exercice de cartographie participative, consultations citoyennes tenues en avril et mai 2014	91
Tableau 6	6.2 Réponses obtenues à la dernière question du sondage en ligne	95
Tableau 6	6.3 Résumé des activités de communication	96
Tableau 8	<b>3.1</b> L'intérêt historique, identitaire et emblématique de la zone d'étude	102
	LISTE DES CARTES	
0-1-1		
Carte 1.	Projet de désignation de paysage culturel patrimonial : le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux	7
Carte 2.	Paysages naturels et humanisés du secteur des pointes aux Iroquois et	. •
	aux Orignaux	61

#### **LISTE DES FIGURES**

Figure 1.1	La zone d'étude dans le Kamouraska et au Québec, 2015	3
Figure 1.2	Le territoire au sud-est n'est pas visible; l'escarpement en arrière-plan de la photo isole visuellement le secteur d'étude	4
Figure 2.1	Vue aérienne illustrant l'avancée des terres du secteur nord-ouest de Rivière-Ouelle dans le fleuve (cercle bleu = zone d'étude)	10
Figure 2.2	Coupe topographique à main levée d'une portion de la zone d'étude entre le quai de Pointe-aux-Orignaux et le chemin de la Petite-Anse (non à l'échelle)	10
Figure 2.3	Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale; le cercle rouge correspond à la zone d'étude (Dyke et coll. 2004, extrait) (1/2). Tiré de Ruralys, 2014	12
Figure 2.4	Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale; le cercle rouge correspond à la zone d'étude (Dyke et coll. 2004, extrait) (2/2). Tiré de Ruralys, 2014	13
Figure 2.5	Carte pédologique du comté de Kamouraska. Extrait (Baril et Rochefort, 1965). En bleu, le tracé de la zone d'étude	14
Figure 2.6	La plage du camp Canawish (identifiée par le trait rouge) en hiver permet d'observer le déplacement des glaces dans l'estuaire et l'accumulation d'immenses blocs glaciels dans l'anse	18
Figure 2.7	Chalets saisonniers de différents styles et tailles sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest, devant l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent	19
Figure 2.8	Le lotissement de certains lots a permis la construction de chalets ou résidences principales devant d'autres chalets plus anciens. Chemin de la Cinquième-Grève Ouest	19
Figure 2.9	Implantation traditionnelle de chalets le long de la Cinquième-Grève Ouest, adossés à la crête rocheuse.	19
Figure 2.10	Carte de la valeur patrimoniale des bâtiments inventoriés (Ruralys, 2014)	21
Figure 2.11	Les parcelles cultivées dans la zone d'étude. Le trait mauve indique les limites de la zone d'étude tracées à main levée	24
Figure 3.1	Marsouins traînés au sortir de la pêche, Rivière-Ouelle. Source : BAnQ, notice 0004060570. Carte postale numérique, J. B. Plourde éditeur	30
Figure 3.2	Pêche à marsouins, Rivière-Ouelle. Source : BAnQ, notice 0004060578. Carte postale numérique, J. B. Plourde éditeur	30
Figure 3.3	Pêche aux marsouins dans le Saint-Laurent, région de Kamouraska (Peyre, L., 1728). La couleur verte représente l'estuaire du Saint-Laurent et la couleur beige la terre ferme. (Flèche rouge : localisation de la pêche aux	

	pas illustrée.)	31
Figure 3.4	État des concessions à Rivière-Ouelle vers 1725 (Hudon, 1972) (l'ovale bleu localise le secteur à l'étude)	32
Figure 3.5	Plan de la seigneurie de la rivière Ouelle (Wyss et Courchesne 1827) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)	34
Figure 3.6	Plan figuratif de la concession de la Petite Anse (Wyss 1834) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)	35
Figure 3.7	Plan showing the approach from the main road to the proposed pier at the north western extremity of Pointe aux Orignaux (Baillarge 1852)	37
Figure 3.8	Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889).	39
Figure 3.9	Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, Collection Joséphine-Alexandre Dufour, 192	40
Figure 3.10	Carte postale représentant le hameau du quai de Rivière Ouelle avec la chapelle au centre (BAnQ 19)	40
Figure 3.11	Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne 1927) (flèches bleues : tracé de la voie ferrée).	41
Figure 4.1	Montage de vues aériennes de la pointe aux Iroquois en 1929, 1961 et 2000. Source : Compagnie franco-canadienne 1929/Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1961, 2000.	44
Figure 4.2	Développement résidentiel récent, chemin Maurice-Proulx et chemin de Boishébert, Rivière-Ouelle. Source : Normand Martin, 2008	45
Figure 4.3	Évolution de l'occupation du secteur de l'anse des Mercier. (Sources : 1929 : Compagnie aérienne franco-canadienne; 1961 : ministère de l'Énergie et des Forêts; 2009 : MRC de Kamouraska)	46
Figure 4.4	La pointe aux Orignaux vue de l'ouest à partir des airs. Source : Municipalité de Rivière-Ouelle (s.d.)	47
Figure 4.5	Le Manoir de Pointe-aux-Orignaux au tournant des années 1900 et en 2004 (manoir indiqué par la flèche mauve). (Sources : 1890 : BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P2; 2004 : ©jeanbouchard.com)	
Figure 4.6	Évolution de l'occupation de Pointe-aux-Orignaux. Le manoir de Pointe-aux-Orignaux (ancien hôtel) est indiqué par un cercle rouge et la maison des Jésuites par un cercle jaune. (Sources : 1929 : Compagnie aérienne franco-canadienne; 1961 : ministère de l'Énergie et des Forêts; 2000 : MRC de Kamouraska)	50
Figure 4.7	Évolution du bâti sur la pointe aux Orignaux, à partir du site de la chapelle actuelle (Sources : 1896-1910 : BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P59; 1945 : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F068.4.1.14.12 Raymond Boutet photographe; 2013 : Ruralys)	51

Figure 4.8	Vue de l'est: en-dessous de l'arc jaune, peu de bâtiments secondaires présents (Source: Ministère de la Culture et des Communication du Québec. Macro-inventaire des paysages québécois, 1978:78.276(35)5)
Figure 4.9	Vue du nord-ouest : en dessous de l'arc rouge, plusieurs bâtiments secondaires ajoutés derrière les résidences
Figure 4.10	Le quai de Rivière-Ouelle en 1890. (Source : BAnQ, Fonds Fred Würtele, 1890, P546,D8,P3)
Figure 4.11	Le quai de Rivière-Ouelle aujourd'hui, rénové dans les années 1990. De nouveaux lampadaires ont été installés en 2014. Crédit photo : Jean Vézina 53
Figure 4.12	Le quai de Rivière-Ouelle du côté ouest, dans les années 1960. (Source : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F104.9.2.8.2_196-). 54
Figure 4.13	Le quai de Rivière-Ouelle du côté ouest, en 2014, avec la jetée de pierre qui a entre autres été ajoutée lors des travaux de rénovation dans les années 1990
Figure 4.14	À titre d'exemples, certains modifications visibles : changement de couleurs, aménagements paysagers et murets, agrandissements
Figure 4.15a.	Le hameau de Pointe-aux-Orignaux en 1886. (Source : BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P60)
Figure 4.15b.	Photo non datée, avant 1950; la chapelle construite en 1898 est là (flèche bleue) alors qu'elle a été déménagée à la fin des années 50. (Source : BAnQ, Hôtel Laurentide 19 )
Figure 4.15c.	Près de 50 ans après la photo précédente, l'occupation s'est densifiée. La chapelle est située à l'est du hameau
Figure 4.15d.	En dix ans, peu de changements sont survenus : un agrandissement et des changements de couleurs de bâtiments ont modifié le paysage bâti
Figure 4.15e.	En 2014, un changement majeur est survenu: une nouvelle construction obstrue la vue sur le manoir et la chapelle à partir du quai
Figure 4.16	Installation de la structure d'une pêche à l'anguille à l'est de la Pointe-aux- Orignaux (vers le camp Canawish), Ruralys, 2013
Figure 4.17	Pêche à anguille à la pointe aux Iroquois. Crédit photo : Jean Vézina 59
Figure 4.18	Pêche à l'anguille à la pointe aux Orignaux (cercle bleu). Source : Google Maps, 2015
Figure 5.1	L'anse des Mercier et l'est de la Pointe-aux-Orignaux avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire et des montagnes de Charlevoix. Source : municipalité de Rivière-Ouelle, 2012
Figure 5.2	La pointe aux Iroquois, derrière les habitations, avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent. Crédit photo : municipalité de Rivière-Ouelle, 2011
Figure 5.3	L'alignement des bâtiments le long du littoral de la zone d'étude (secteur Cinquième-Grève Ouest). Crédit photo : Normand Martin, 2008

Figure 5.4	Par temps clair, les îles de Kamouraska vues du quai de Pointe-aux- Orignaux	56
Figure 5.5	La pointe-aux-lroquois vue à partir du coin du chemin de la Petite-Anse et du chemin Boucher, au sud-est de la zone d'étude	56
Figure 5.6	Du chemin de la Petite-Anse, près de la jonction avec la route du Quai, quelques bâtiments de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux sont visibles, dont la villa Fleur des Bois	<b>57</b>
Figure 5.7	Vue panoramique à partir de la route du Quai, au sud-est de la zone d'étude. On ne devine aucunement l'occupation du territoire de l'autre côté de la crête rocheuse boisée	58
Figure 5.8	Petite anse formée sur la pointe aux Iroquois. Crédit photo : Normand Martin, 2014	59
Figure 5.9	Vue vers l'est à partir de la berge de l'anse aux Iroquois. Sur le versant nordouest de la crête rocheuse en arrière-plan, l'établissement le long du chemin de la Petite-Anse. Cette crête rocheuse est parallèle à celle délimitant la zone d'étude. Crédit photo : Jean Vézina	70
Figure 5.10	En avant-plan à gauche, la pointe aux Iroquois à partir du quai de Rivière- Ouelle (vue vers le sud-ouest). Crédit photo : Jean Vézina	71
Figure 5.11	Pointe-aux-Orignaux dans un écrin glacé : cette ouverture visuelle permet d'admirer l'estuaire ainsi que l'habitat de Pointe-aux-Orignaux	71
Figure 5.12	Du bout du quai de Rivière-Ouelle, vue sur la côte de Charlevoix, dont au centre le massif du mont des Éboulements, à plus de 18 km	72
Figure 5.13	Vue sur les îles de Kamouraska (photo avec zoom) par temps très clair, en direction nord-est, au quai de Rivière-Ouelle. Les cabourons de Kamouraska, Saint-Germain et Saint-André sont aussi bien visible, vers la droite de la photo	72
Figure 5.14	Première chapelle du quai. Source : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903)	74
Figure 5.15	Chapelle de 1898 située au camp Canawish (132, chemin de la Cinquième-Grève Est), Ruralys, 2013	74
Figure 5.16	Deuxième chapelle de Pointe-aux-Orignaux. Source : Ruralys, 2014	75
Figure 5.17	Villa Fleur des Bois, route du Quai	76
Figure 5.18	Le Manoir de Pointe-aux-Orignaux, chemin de l'Anse-des-Mercier	77
Figure 5.19	Croix de chemin, chemin de l'Anse-des-Mercier. Source : Ruralys, 2014	78
Figure 5.20	Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin des Jésuites. Source : Ruralys, 2013.	78
Figure 5.21	Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin de l'Anse-des-Mercier. Source : Ruralys, 2013.	79
Figure 5.22	Clôtures et aménagements paysagers le long du chemin de l'Anse-des- Mercier, Source : Ruralys, 2014	79

Vue aérienne oblique des éléments majeurs du patrimoine bâti du secteur de la Pointe-aux-Orignaux. Crédit photo : Normand Martin, 2014	. 83
Pêche à l'anguille à marée basse à la Pointe-aux-Orignaux	. 84
Le quai de Rivière-Ouelle à la Pointe-aux-Orignaux avant sa réparation.  Photo : municipalité de Rivière-Ouelle	. 85
Partie est du chemin de la Cinquième-Grève Est, avec au loin les îles de Kamouraska.	. 86
La Cinquième-Grève Est à l'ouest du Camp Canawish	. 87
De la Cinquième-Grève Ouest, vue sur le hameau de Pointe-aux-Orignaux. Crédit photo : Jean Vézina.	. 87
La maison des Jésuites (camp Canawish), sur le chemin des Jésuites. Source : Ruralys, 2013	. 88
Localisation du Manoir de Pointe-aux-Orignaux, du camp Canawish et de la maison des Jésuites	. 89
Au bout du quai de Rivière-Ouelle, les oiseaux de mer peuvent être observés à certains moments. On y distingue également les villages de Charlevoix et la ville de La Malbaie (sur la photo, Saint-Irénée à plus de 15 km; photo avec zoom).	. 90
	de la Pointe-aux-Orignaux. Crédit photo : Normand Martin, 2014

#### Liste des abréviations

ATR BSL Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

BAnQ Bibliothèque et Archives nationales du Québec

MAMOT Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MCC Ministère de la Culture et des Communications

MDDEFP Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et

des Parcs (au 31 mars 2015, ce ministère est devenu le MDDELCC

(Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements

climatiques)

MRC Municipalité régionale de comté

#### 1. Introduction et contexte

La demande de désignation de paysage culturel patrimonial pour laquelle ce diagnostic des paysages est présenté concerne un territoire faisant partie de la municipalité de Rivière-Ouelle, au Bas-Saint-Laurent (figure 1.1)<sup>1</sup>. Le secteur des pointes aux Orignaux et aux Iroquois est localisé au nord-ouest de la municipalité, sur le littoral du Saint-Laurent.

La superficie approximative de la zone d'étude est de 1 161 830 m² (116,18 hectares). Irrégulières, ses limites bordent, d'ouest en est, le nord-ouest de l'anse aux Iroquois, l'estuaire du Saint-Laurent, l'anse des Mercier ainsi que des terres privées faisant partie de la municipalité de Rivière-Ouelle. La carte 1 à la fin de ce chapitre présente la zone d'étude.

La zone d'étude est située sur une avancée de terre formée par une succession de crêtes rocheuses boisées parallèles au fleuve. Elle occupe la pointe aux Iroquois, la pointe aux Orignaux, le littoral entre les deux qui comprend le secteur de l'anse des Mercier et du camp Canawish (petite anse littorale), des éléments du relief formant les assises de la zone d'étude. Complètement à l'écart du village de Rivière-Ouelle de même que des grands circuits routiers (A-20 et R-132), le territoire est résolument une entité maritime puisqu'il est séparé de la zone agricole et de la plaine de Rivière-Ouelle par un escarpement de terrasse ou par les versants des crêtes rocheuses boisées<sup>2</sup>. L'écart d'altitude entre les deux secteurs est suffisamment important pour ne pas apercevoir, à partir du littoral, le secteur au sud-est (figure 1.2). Le secteur de la Pointe-aux-Orignaux comprend l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, un territoire cité au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska et faisant l'objet d'un règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Rivière-Ouelle (voir la carte 1).

#### 1.1 Contexte de réalisation

Au terme du projet global « Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois » mené au Kamouraska par Ruralys depuis l'été 2013, un

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce diagnostic s'appuie sur deux études de caractérisation des paysages (Ruralys, 2004 et 2008) et une étude patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux (Ruralys 2014).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Afin d'alléger le texte, il sera question ci-après de crêtes rocheuses ou de crans rocheux.

projet-pilote devait être réalisé en collaboration avec une ou plusieurs municipalité(s) afin de réaliser la démarche de désignation de paysage culturel patrimonial pour un des paysages identifiés comme remarquables par les participants lors de consultations citoyennes<sup>3</sup>. Ce projet-pilote consiste en la réalisation de toutes les étapes préalables à une demande de désignation de paysage culturel patrimonial. Ainsi, après consultation des maires et de la MRC de Kamouraska, la municipalité de Rivière-Ouelle s'est portée volontaire afin de participer à ce projet-pilote. En partant de la connaissance des paysages de ce secteur et de l'intérêt manifesté par les citoyens du Kamouraska lors des consultations citoyennes du projet global à propos des paysages du secteur des grèves et de Pointe-aux-Orignaux, le territoire d'étude présenté dans la section 1.2 a été délimité en collaboration avec la municipalité. Ainsi, le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux à Rivière-Ouelle constitue le projet-pilote pour lequel ce diagnostic a été établi et le milieu consulté.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ces consultations citoyennes ont eu lieu au printemps 2014 dans cinq municipalités du Kamouraska.

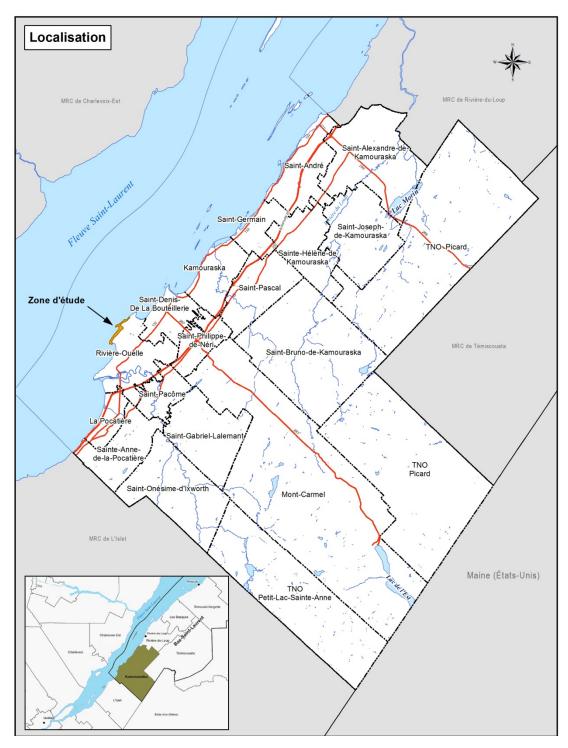


Figure 1.1 La zone d'étude dans le Kamouraska et au Québec, 2015.



**Figure 1.2** Le territoire au sud-est n'est pas visible; l'escarpement en arrière-plan de la photo isole visuellement le secteur d'étude.

#### 1.2 Délimitation de la zone d'étude

La délimitation de la zone d'étude découle d'un travail préalable réalisé dans le cadre de la caractérisation et de l'évaluation des paysages de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys 2014) et d'une réflexion réalisée en collaboration avec la municipalité de Rivière-Ouelle. Avec comme point de départ l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, le comité de travail<sup>4</sup> a étendu la zone d'étude vers l'est et l'ouest de manière à couvrir le territoire visible à partir du quai.

Comme premiers éléments de délimitation de la zone d'étude : les crêtes rocheuses parallèles au fleuve qui se succèdent dans le secteur et qui isolent la zone d'étude du territoire au sud-est. Sauf à l'extrémité ouest (pointe aux Iroquois) et au sommet de la route du Quai, aucune vue sur la zone d'étude n'est possible à partir, par exemple, du chemin de la Petite-Anse. L'inverse est également vrai. Vers l'est, la zone d'étude va jusqu'à la limite du territoire visible, soit à l'est de la fin du chemin de la Cinquième-Grève Est et d'un petit marais littoral. À l'ouest de l'aire patrimoniale, la zone d'étude va jusqu'à la pointe aux Iroquois. La zone d'étude comprend l'ensemble de la pointe. La limite est située sur le rebord nord-ouest de l'anse aux Iroquois. En somme, la zone

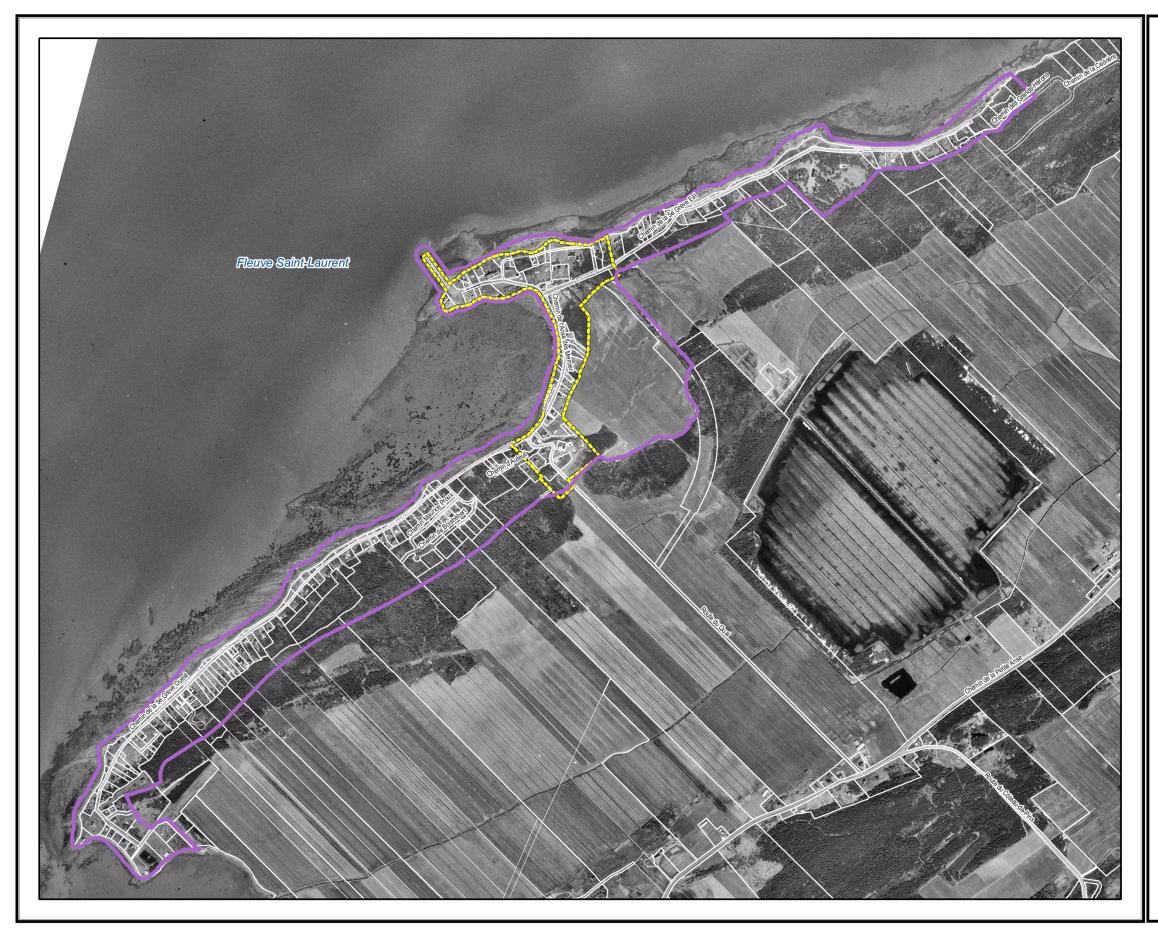
<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le comité de travail était composé de Richard Dubé et Jean Vézina, conseillers municipaux, Nancy Fortin, agente de développement, Dominique Lalande et Catherine Plante de Ruralys.

d'étude constitue un paysage maritime du fait de son isolement géographique et de son avancée dans l'estuaire. De plus, la géographie des lieu permet un effet de surprise et de découverte d'un lieu « caché » lorsque l'on circule sur la route du Quai et que soudainement, le paysage s'ouvre sur la pointe aux Orignaux et l'anse des Mercier et sur le paysage maritime de la zone d'étude. L'effet maritime est en particulier mis en valeur par le quai de Pointe-aux-Orignaux et par l'ouverture du paysage offerte par la pointe aux Iroquois. Cette dernière permet d'embrasser le territoire, invisible ailleurs dans la zone d'étude, soit toute l'anse aux Iroquois, le secteur de la Petite-Anse, la plaine du Kamouraska, les cabourons jusqu'au piémont des Appalaches. Arthur Buies écrivait en 1877 que :

La Pointe-à-l'Orignal est située à deux lieues environ de chacune des deux églises de Saint-Denis et de la Rivière-Ouelle, et peut être regardée comme le site le plus désert, le plus sauvage, mais en même temps le plus pittoresque, le mieux dégagé de tout ce qui pourrait modifier sa physionomie naturelle, et le mieux disposé pour offrir une vue d'ensemble de toute la côte qui s'élève en face de lui. Singulier endroit que cette Pointe-à-l'Orignal! Encore plus étrange l'attrait irrésistible, la véritable fascination qu'il exerce sur l'âme de ceux qui y sont restés quelques jours! Endroit par excellence pour la rêverie, pour la contemplation et pour l'admiration en présence du gigantesque panorama qui se déploie devant le regard! Il y a là trois cottages seulement, un hôtel qui n'a pas changé depuis quinze ans, et un hangar où l'on prépare l'anguille qui abonde dans les pêches avoisinantes.

À la délimitation géographique sans équivoque de la zone d'étude s'ajoutent des éléments socioculturels contribuant à sa délimitation. La pratique ancestrale de la pêche à l'anguille dans les anses et sur les pointes du littoral de Rivière-Ouelle est la considération principale de la délimitation de la zone d'étude à la pointe aux Iroquois. Cette pratique autrefois répandue dans l'estuaire du Saint-Laurent est aujourd'hui très limitée. Rivière-Ouelle constitue un lieu phare de cette pratique encore aujourd'hui. Plusieurs pêches sont encore en activité, dont huit dans la zone d'étude.

La zone d'étude constitue également un secteur de villégiature reconnu depuis le tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Le secteur du hameau de Pointe-aux-Orignaux s'étant d'abord développé à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, suivi du littoral est et ouest. Bien que plusieurs bâtiments anciens aient été transformés en résidences principales et d'autres ajoutés, le caractère de villégiature maritime demeure et illustre la combinaison de la localisation du site et de l'usage que l'homme en a fait.





Carte 1
Projet de désignation de paysage culturel patrimonial :
le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle MRC de Kamouraska







Projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7 Système de référence géodésique: Datum Nord-Américain (NAD 83)

roduit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Réalisé par Simon Faucher, Service d'aménagement de la MRC de Kamouraska, janvier 2015





# 2. Géographie du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

#### Résumé

Les caractéristiques biogéographiques de la zone d'étude sont depuis plusieurs milliers d'années visiblement stables. Les assises du paysage y sont dominées par des crêtes rocheuses faisant partie du relief appalachien. Parallèles à l'estuaire du Saint-Laurent, les crêtes rocheuses appalachiennes sont nombreuses sur le territoire du Kamouraska. Le secteur nord-ouest de Rivière-Ouelle, comprenant la zone d'étude, constitue une avancée du territoire dans l'estuaire. Les pointes aux Iroquois et aux Orignaux, éléments physiques du relief, est la pointe d'un de ces crans rocheux. L'anse des Mercier et le terrain plat au nord-est relient les crans rocheux pour former le relief de l'aire patrimoniale. Fortement influencés par les processus postglaciaires, les sols sont un mélange de sable et d'argile. L'agriculture a pu être pratiquée au nord-est de l'anse des Mercier en amendant les sols. Quant à la végétation, elle est mixte mais à majorité peuplée de résineux. De manière générale, la végétation haute est présente dans les secteurs davantage abrité. Une faune ailée variée fréquente le secteur, de même que des mammifères marins tels les bélugas et les phoques. Cette faune peut être observée à partir particulièrement du quai de Pointe-aux-Orignaux.

#### 2.1 Les assises physiques du paysage

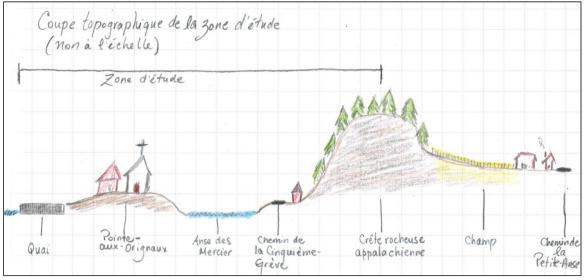
#### 2.1.1 Les origines géologiques

Le paysage de la zone d'étude est formé d'une des structures géologiques caractéristiques de Rivière-Ouelle ainsi que de la région du Kamouraska, soit une succession de crêtes (ou crans) rocheuses longilignes et parallèles au fleuve. Ces crêtes longilignes font partie du relief des Appalaches et sont fréquentes le long du littoral kamouraskois. À Rivière-Ouelle, elles sont très marquées, formant ainsi une succession d'anses le long du littoral. La position des crans rocheux est très avancée dans le fleuve, ce qui fait en sorte d'isoler le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux du reste du territoire, formant ainsi une zone davantage maritime (figure 2.1). Cela a offert aux Amérindiens un site accueillant, près des ressources maritimes et de la forêt. Cette zone maritime a également permis aux euroquébécois d'utiliser le transport par goélette, et

de développer la villégiature, la pêche aux marsouins<sup>5</sup> et à l'anguille et l'agriculture à petite échelle. La figure 2.2 présente une vue en coupe des formes du terrain illustrant l'isolement créé par la ligne de crêtes rocheuses.



**Figure 2.1** Vue aérienne illustrant l'avancée des terres du secteur nord-ouest de Rivière-Ouelle dans le fleuve (cercle bleu = zone d'étude).



**Figure 2.2** Coupe topographique à main levée d'une portion de la zone d'étude entre le quai de Pointe-aux-Orignaux et le chemin de la Petite-Anse (non à l'échelle).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'utilisation du mot « marsouin » était à l'époque erronée. Le mammifère marin qui était pêché était plutôt le béluga.

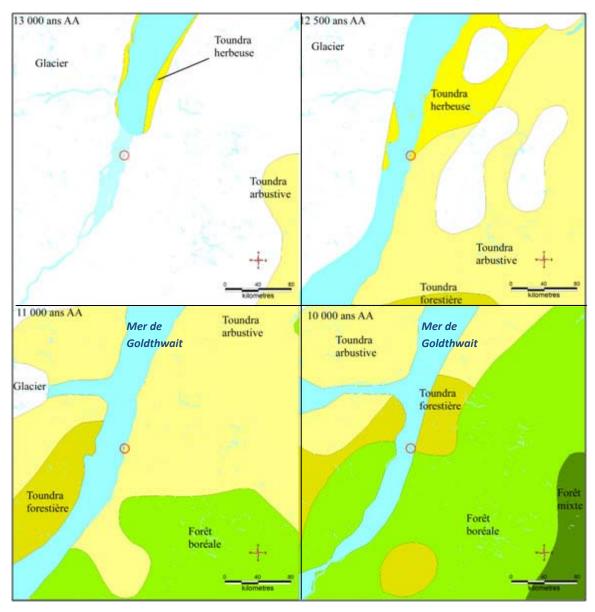
Ces assises rocheuses font partie des Appalaches, plus précisément des basses terres des Appalaches, une vaste province géologique formée d'une vieille chaîne de montagnes qui s'étend sur l'ensemble de la partie orientale de l'Amérique du Nord. Les formations rocheuses appalachiennes sont composées de roches sédimentaires tendres et friables qui ont été fortement plissées et faillées pendant l'ère géologique du Paléozoïque, il y a environ 450 millions d'années. Ces formations rocheuses ont subi de longues périodes d'érosion par différents agents d'érosion, dont les glaciers continentaux.

#### 2.1.2 Les formes du relief et les dépôts de surface

La période récente, qui suit le retrait du dernier glacier (13 000 ans à aujourd'hui) débuta par une submersion du territoire par de l'eau de mer (formation de la mer de Goldthwait<sup>6</sup>) lors du retrait progressif du glacier. La croûte terrestre était en effet écrasée par le glacier lorsqu'il était en place et lors de son retrait, cette dernière n'a pas immédiatement rebondi. Elle s'est relevée lentement pendant des milliers d'années, permettant l'invasion de la vallée du Saint-Laurent par l'eau de mer dans la vallée occupée auparavant par le glacier. Au niveau du territoire kamouraskois, les eaux marines couvraient la zone littorale jusqu'au niveau de l'altitude actuelle d'environ 165 m. Pendant un millier d'années, d'épais dépôts d'argile viennent tapisser les basses terres submergées en eau profonde. Au cours du processus de retrait de cette mer, des terrasses littorales étagées se sont formées. Depuis 9000 ans avant aujourd'hui, le niveau de l'estuaire a fluctué autour de celui actuel, de façon à tailler les basses terrasses du littoral qui occupent le fond des anses du littoral tel l'anse des Mercier, un élément majeur du paysage de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Les figures 2.3 et 2.4 montrent bien les étapes de la déglaciation, de l'invasion marine et de la colonisation du territoire par la végétation.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La mer de Goldthwait a occupé la vallée du Saint-Laurent à l'est (aval) de Québec, en même temps que la mer de Champlain occupait la vallée du Saint-Laurent à l'ouest (amont) de Québec.



**Figure 2.3** Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale; le cercle rouge correspond à la zone d'étude (Dyke et coll. 2004, extrait)  $(1/2)^7$ . Tiré de Ruralys, 2014.

\_

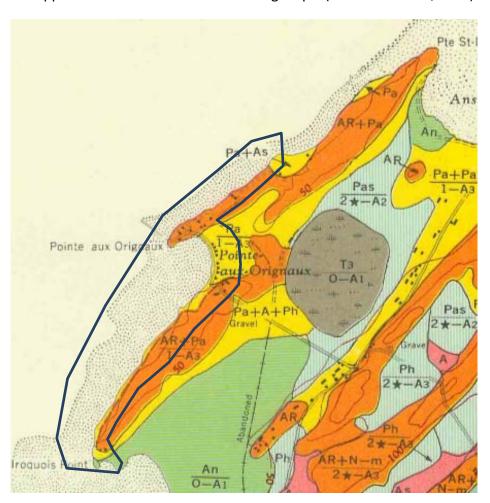
 $<sup>^{\</sup>rm 7}$  À noter ici que les dates indiquées en haut à gauche correspondent aux années réelles.



**Figure 2.4** Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale; le cercle rouge correspond à la zone d'étude (Dyke et coll. 2004, extrait) (2/2). Tiré de Ruralys, 2014.

En surface, les dépôts meubles ont été remaniés à travers le temps par l'érosion et par les activités humaines liées au défrichement en période de colonisation, à l'agriculture et à l'aménagement de l'habitat. On note néanmoins la présence de divers dépôts marins. La roche-mère affleure en quelques endroits : au niveau de l'abrupt au sud-est de la Pointe-aux-Orignaux ainsi que le long du littoral, où elle est nommée « plateforme littorale ».

La description pédologique des sols du secteur de la Pointe-aux-Orignaux et de la Pointe-aux-Iroquois fait état de deux types de sols : des affleurements rocheux boisés et des terrains uniformes et assez plats peu pierreux, formés de sable et d'argile qui, après avoir été bien préparés, deviennent propices à l'agriculture (figure 2.5). C'est sur ces sols que l'agriculture a été pratiquée au fond de l'anse des Mercier, derrière la rangée d'habitations. D'autres sols sont propices à l'agriculture, mais leur qualité varie de moyenne à médiocre puisqu'ils sont surtout sableux avec un faible pouvoir de rétention des eaux. Ils nécessitent des apports en fertilisant et en matière organique (Tardif et Ouellet, 1978).



**Figure 2.5** Carte pédologique du comté de Kamouraska. Extrait (Baril et Rochefort, 1965). En bleu, le tracé de la zone d'étude.

Légende	
AR + Pa	Affleurement rocheux et sable loameux
Pa	Sable loameux
1 – A3	Modérément pierreux – Terrain uni à pente faible
Pa+A+Ph	Sable loameux, loam sableux-graveleux et argile
An	Loam argileux
O-A1	Peu ou pas de pierres – Terrain uni ou horizontal

#### 2.2 La faune et la flore

#### 2.2.1 La végétation

La zone d'étude fait partie du domaine bioclimatique de type tempéré nordique, qui conditionne partiellement la végétation et qui est influencé par un ensemble de facteurs biogéographiques (climat, altitude, relief, etc.). Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est situé à la rencontre de plusieurs zones de végétation, mais est dominée par l'érablière à bouleau jaune où se côtoient feuillus et résineux (MRNFP, 2003). Les crêtes rocheuses sont couvertes d'un boisé mixte à dominance résineuse. Sur la grève, les résidents ont plantés différentes essences pour leurs aménagements paysagers, mais à proximité de la berge, seuls les rosiers sauvages dominent. Dans les zones très exposées aux vents, seuls les végétaux bas résistent. Sur la pointe aux Orignaux, un bosquet de conifères domine la végétation du secteur, situé près de la chapelle.

Les berges et les limites supérieures des plages sont quant à elles colonisées par une végétation variée (Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, 2012). Parmi ces espèces, on retrouve des plantes indigènes, mais aussi des plantes de milieux perturbés par l'Homme. Les herbacées de bord de mer pouvant être retrouvées dans la zone sont, entre autres, la gesse maritime, la livèche écossaise, l'arroche hastée, la potentille ansérine et l'élyme des sables. La plage des Jésuites, située le long du chemin du même nom, fait l'objet d'une restauration par le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Des herbacées indigènes sont replantées dans un secteur où l'érosion est forte, et ce, afin de ralentir les effets de cette dernière.

#### **2.2.2** *La faune*

Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux sont reconnues par les ornithologues comme étant productrice de nombreuses observations d'oiseaux aquatiques, en particulier à partir du bout du quai. Le quai est un site privilégié pour l'observation d'oiseaux en déplacement. Quand les conditions météo sont adéquates, des centaines (voire des milliers) d'oiseaux migrateurs peuvent être vus en vol au passage. Occasionnellement, certains s'y arrêtent pour se reposer ou se nourrir. Selon les saisons, des canards, oiseaux de mer ou des limicoles, par exemple, font la joie des observateurs qui acceptent d'affronter les conditions climatiques souvent difficiles au site. À cet endroit, c'est entre autres le vent qui dicte la conduite des oiseaux et l'observation y est toujours meilleure tôt le matin.

Le printemps et l'automne sont les meilleurs moments pour l'observation d'oiseaux puisque ceux-ci sont en période de migration et de déplacements pré- et post-nidification. En été, soit en période de nidification, certains nicheurs peuvent être observés avec leurs jeunes près du quai : eiders à duvet, canards noirs et chevaliers grivelés, nichant à proximité. Mais même en été, le site est toujours fréquenté par de nombreux oiseaux non nicheurs de passage, soit des migrateurs printaniers particulièrement tardifs, des migrateurs automnaux bien en avance ou encore des oiseaux qui ne nicheront tout simplement pas cet été-là. Le tableau 2.1 présente un aperçu des espèces les plus souvent observées. Des observations plus exceptionnelles peuvent parfois être faites par les plus chanceux, lors de journées venteuses (vent d'est et du nord-est), comme les espèces inusitées suivantes : labbes, océanites, divers canards ou limicoles.

**Tableau 2.1** Liste d'oiseaux observés à partir du quai de Rivière-Ouelle en 2014

La liste présente les 30 espèces les plus dénombrées lors de 115 visites effectuées au quai par un ornithologue spécialiste équipé de jumelles et d'une bonne lunette d'approche. Ces visites ont eu lieu entre mars et décembre 2014. Un total de 78 espèces aquatiques ont été identifiées. En italique, les limicoles qui observés en automne seulement. Les observations ont été réalisées très tôt le matin. Les oiseaux observés sont en majorité des migrateurs de nuit (Rousseau, 2015, comm. pers.).

1	Cormoran à aigrettes	11	Harle huppé	21	Petit Fuligule
2	Oie des neiges	12	Macreuse brune	22	Goéland arctique
3	Eider à duvet	13	Macreuse à front blanc	23	Grand Harle
4	Macreuse à bec jaune	14	Canard noir	24	Fou de Bassan
5	Goéland à bec cerclé	15	Goéland marin	25	Plongeon huard
6	Plongeon catmarin	16	Bécasseau semipalmé	26	Fuligule milouinan
7	Bernache du Canada	17	Garrot à œil d'or	27	Bernache cravant
8	Goéland argenté	18	Mouette tridactyle	28	Bécasseau variable
9	Harelde kakawi	19	Canard pilet	29	Canard colvert
10	Pluvier semipalmé	20	Petit Pingouin	30	Sarcelle d'hiver

Il est également possible d'observer des mammifères marins au large, en particulier des bélugas et des phoques, cela grâce à la localisation de la zone d'étude sur une avancée de terre dans l'estuaire.

La pêche à l'anguille est pratiquée selon une méthode de pêche ancrée dans les savoirfaire traditionnels de Rivière-Ouelle. D'abord pêchée par les Amérindiens, ce poisson à la chaire grasse et protéinée constituait un aliment essentiel à l'alimentation des peuples nomades qui, une fois qu'ils l'avaient fumé ou séché, pouvait facilement le transporter. Les Euroquébécois s'étant installés sur le littoral rivelois ont poursuivi la pêche à l'anguille jusqu'à aujourd'hui. La ressource est en déclin<sup>8</sup> depuis le milieu des années 80, mais les pêcheurs de Rivière-Ouelle poursuivent tout de même la tradition et la mise en valeur de la pratique et de l'anguille (Bégin et Laroche, 2003).

La pêche récréative est pratiquée au quai de Pointe-aux-Orignaux. L'éperlan et le caplan sont les plus pêchés. Le bar rayé, qui était disparu de l'estuaire à la fin des années 1960 (MDDEFP, 2013) et qui a été réintroduit à partir de 2002, fait partie des espèces pouvant être pêchées à Rivière-Ouelle. Toutefois, ces prises doivent être remises à l'eau puisque la pêche au bar rayé dans l'estuaire reste interdite.

#### 2.3 L'occupation actuelle du territoire : fonctions et usages

La zone d'étude est une zone de villégiature connue, et ce, depuis longtemps. C'est d'ailleurs l'arrivée du chemin de fer jusqu'au quai qui a entre autres contribué au développement de cet usage du territoire. Le long de la Cinquième-Grève Est et Ouest, des dizaines de chalets construits à différentes périodes du XX<sup>e</sup> siècle sont alignés. Des résidences secondaires de notables sont pour leur part situées sur la pointe aux Orignaux. Il est d'ailleurs aisé de saisir dans le paysage d'aujourd'hui que les résidences des notables d'autrefois étaient concentrées près du quai et de l'hôtel, alors que les chalets des estivants étaient situés le long des grèves.

Le paysage bâti actuel a peu changé. L'occupation du littoral s'est toutefois densifiée. Le long de la Cinquième-Grève Est, des chalets ont été transformés en résidences principales, de nouvelles constructions sont apparues. En 2015, 62 % des résidents de la zone d'étude sont non permanents et 38 % sont des résidents permanents (Municipalité de Rivière-Ouelle, 2015). Le camp Canawish tient ses activités de camp de vacances en été. La plage située en face, inconnue des touristes mais bien connue des initiés, est fréquentée à l'année, même l'hiver où l'on peut y admirer le déplacement des glaces (figure 2.6). Sur la pointe aux Orignaux et dans le secteur du chemin des Jésuites et de la chapelle, certaines villas sont des résidences principales, mais la plupart restent des

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> À ce sujet, voir Pêches et océans Canada, <a href="http://www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/eel-anguille-fra.htm">http://www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/eel-anguille-fra.htm</a>, page consultée le 13 mars 2015.

résidences secondaires. Cette partie de la zone d'étude constitue un hameau historique compris dans l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, citée au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska. Dans l'anse des Mercier, la plupart des bâtiments sont aujourd'hui des résidences principales, alors que le long de la Cinquième-Grève Ouest, les chalets saisonniers de différents styles sont en majorité (figure 2.7). Plusieurs bâtiments y ont subi des transformations, parfois majeures, pour devenir des résidences principales. On peut également voir que certains lots ont été divisés pour permettre la construction de résidences modernes plus rapprochées de la berge, dans un secteur où les chalets sont en majorité adossés à la crête rocheuse (figure 2.8 et 2.9). L'étude du patrimoine bâti de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a révélé des secteurs où se retrouve une concentration élevée de bâtiments à valeur patrimoniale exceptionnelle ou supérieure. La figure 2.10 montre que le bâti situé entre le chemin des Jésuite et le chemin de la Cinquième-Grève Est a une valeur supérieure, de même que les bâtiments situés sur la route du Quai près de la rue d'Auteuil (Ruralys, 2014).



**Figure 2.6** La plage du camp Canawish (identifiée par le trait rouge) en hiver permet d'observer le déplacement des glaces dans l'estuaire et l'accumulation d'immenses blocs glaciels dans l'anse.



**Figure 2.7** Chalets saisonniers de différents styles et tailles sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest, devant l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent.



**Figure 2.8** Le lotissement de certains lots a permis la construction de chalets ou résidences principales devant d'autres chalets plus anciens. Chemin de la Cinquième-Grève Ouest.



**Figure 2.9** Implantation traditionnelle de chalets le long de la Cinquième-Grève Ouest, adossés à la crête rocheuse.

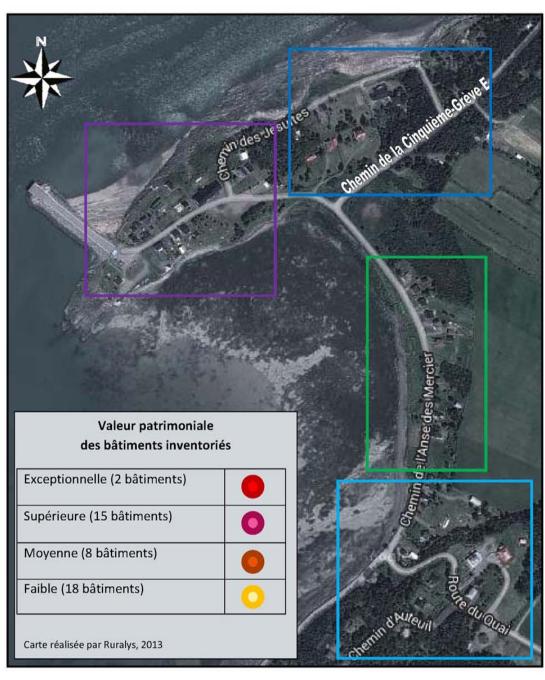
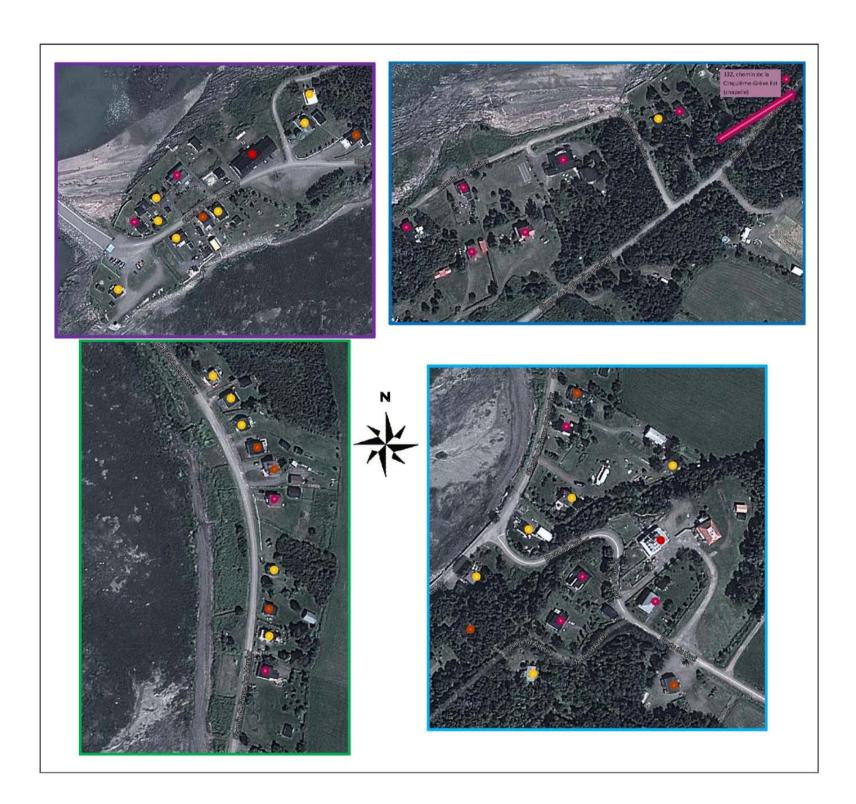


Figure 2.10 Carte de la valeur patrimoniale des bâtiments inventoriés (Ruralys, 2014).



Du côté du quai, la fréquentation du site est régulière. Un quai est un lieu de rencontres, un lieu de socialisation, un lieu où l'on va faire son tour le dimanche. Cela est encore le cas dans les milieux ruraux et le quai de Pointe-aux-Orignaux n'y fait pas exception. La fréquentation estivale est plus importante, alors que l'on profite également de la plage voisine pour vivre un contact unique avec l'estuaire.

L'agriculture est présente dans la zone d'étude derrière l'anse des Mercier, comme le montre la figure 2.11. Ces terres argileuses de bonne qualité sont les seules de la zone d'étude à permettre la pratique de l'agriculture. Elles y sont incluses par la limite visuelle qu'imposent la crête rocheuse et le couvert boisé au sud-est et au nord-est. Puisque ces terres sont immédiatement derrière la rangée d'habitations au fond de l'anse des Mercier, elles ont un lien avec l'occupation et les activités de subsistance qui se sont historiquement déroulées dans la zone d'étude. Elles font partie de cette entité maritime, contrairement à la portion de terres agricoles situées plus au sud-est. C'est pourquoi les terres agricoles au sud-est, au-delà de la limite visuelle de la zone d'étude, n'y ont pas été incluses, puisqu'on ne les voit pas. Ailleurs, les sols entre autres pierreux ne permettent que les jardins potagers avec au préalable une préparation du sol.



**Figure 2.11** Les parcelles cultivées dans la zone d'étude. Le trait mauve indique les limites de la zone d'étude tracées à main levée.

#### 2.4 Une toponymie évocatrice

L'étude de la toponymie, donc des toponymes ou noms propres désignant un lieu, révèle de l'information à propos, entre autres, de l'origine et la signification des noms de lieux. Dans le cas du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, trois toponymes dévoilent des éléments intéressant sur l'occupation du secteur.

Tout d'abord, l'anse aux Iroquois a été nommée ainsi puisqu'elle semble avoir été fréquentée par des Iroquois (Ruralys, 2014). Le second toponyme est l'anse des Mercier, qui porte le nom de l'ancêtre des Mercier de Rivière-Ouelle. Gilbert Mercier fut le premier habitant à s'installer le long du littoral de l'anse qui porte son nom, en 1845 (Lévesque, 1997). La pointe aux Orignaux aurait, quant à elle, été nommée ainsi parce que des orignaux venant de la côte de Charlevoix à la nage aboutissaient sur cette avancée de terre. Cette dernière était le bout de terre le plus près de l'autre rive (Lambert, s.d.).

# 3. Évolution de l'occupation humaine des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

#### Résumé

Aux éléments linéaires du relief des pointes aux Iroquois et aux Orignaux se superpose la trame d'occupation du territoire qui évolue depuis l'occupation par les Amérindiens. Ces derniers auraient occupé les rives du Saint-Laurent de manière saisonnière il y a environ 7 000 ans, et ce, jusqu'au Régime français au XVII<sup>e</sup> siècle. Ils y pratiquaient la chasse, la cueillette et la pêche.

Le territoire d'étude fait partie de la seigneurie de La Bouteillerie concédée en 1672. Les premiers censitaires s'installent le long de la rivière Ouelle. La paroisse de Rivière-Ouelle est fondée dès 1685. Le territoire est alors divisé en lots étroits perpendiculaires à l'estuaire et reliés entre eux par des rangs parallèles à ce dernier et parallèles aussi aux structures longilignes du relief rivelois. Cet élément issu de la planification coloniale du territoire et de sa mise en valeur à l'époque de la Nouvelle-France permet encore aujourd'hui de bien comprendre l'organisation du territoire et son paysage historique. Dans la seigneurie, la mise en valeur du territoire passe par l'agriculture, précédée du défrichement. Ces activités sont complétées par la pêche le long du littoral.

C'est vers 1840 que le quai est construit, puis allongé 10 ans plus tard, permettant à la Pointeaux-Orignaux de devenir après Québec le lieu le plus rapproché de la rive nord de l'estuaire. Servant à exporter des marchandises locales, entre autres par goélettes et bateaux à vapeur, on lui ajoute un service de traversier en 1880 et un accès par voie ferrée en 1903. Déjà, cette portion du littoral rivelois était utilisée par les pêcheurs d'anguilles et les chasseurs de bélugas qui profitaient d'un milieu favorable à l'installation de fascines près des pointes rocheuses et dans les anses, et ce, dès le Régime français. L'hôtel le Laurentide, édifié au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et la présence d'un lieu de culte témoignent du développement touristique favorisé par la présence du quai. L'hôtel, construit par Georges Lévesque, a été l'un des seuls bâtiments de la Pointe-aux-Orignaux, avec quelques cottages, pendant plusieurs dizaines d'années avant que d'autres chalets résidences secondaires soient construites au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'élite politique et les pêcheurs prospères (anguille et bélugas). Malgré la fin du trafic ferroviaire en 1920 et les bris au quai causés par une tempête en 1936, la villégiature poursuit son développement sur le littoral de la Pointe-aux-Orignaux et de part et d'autre. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Maurice Proulx, qui est à la fois prêtre, agronome et cinéaste et qui possède une maison à Pointe-aux-Orignaux, fait construire les chalets Nadeau sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest.

Jusqu'à aujourd'hui, l'occupation du territoire est demeurée relativement stable, avec un ajout de quelques chalets ou résidences sur la Cinquième-Grève Est et Ouest. La fonction de villégiature domine, mais des résidents choisissent de plus en plus de transformer leur résidence secondaire en résidence principale permanente. Des bâtiments ont été peu à peu ajoutés, jusqu'à la densité d'aujourd'hui. L'agriculture est toujours présente par ailleurs en marge de l'aire patrimoniale, en particulier au nord-est, derrière l'anse des Mercier.

L'avantageuse position de la zone d'étude sur une avancée de terre le long de l'estuaire du Saint-Laurent a attiré d'abord les Amérindiens, puis les européens qui ont chacun exploité les ressources et installé un peuplement. Sur le littoral de Rivière-Ouelle, l'accès aux ressources de l'estuaire moyen est facile, des engins de pêche peuvent être installés sur les estrans qui se découvrent à marée basse et les hommes peuvent voyager d'une rive à l'autre par canot. Il fallut toutefois attendre jusqu'au retrait de la mer de Goldthwait<sup>9</sup> pour que les rives actuelles de l'estuaire du Saint-Laurent se stabilisent et que les Amérindiens les fréquentent.

#### 3.1 La période préhistorique<sup>10</sup> : les peuples amérindiens

À partir de 12 500 ans AA (avant aujourd'hui), le glacier recouvrant le Québec commence à se retirer lentement, libérant peu à peu les terres de la vallée du Saint-Laurent. Les recherches archéologiques révèlent que les Amérindiens auraient occupé sporadiquement le littoral du Saint-Laurent, alors la mer de Goldthwait<sup>11</sup>, quelques milliers d'années plus tard, soit entre 10 000 à 8 000 ans AA. À ce moment, le littoral est à une altitude plus élevée qu'à l'actuel.

À partir d'environ 4 000 ans AA, les données archéologiques suggèrent que le Bas-Saint-Laurent est fréquenté sur une base régulière et que les Amérindiens occupent des terrasses qui surplombent des secteurs riches en ressources maritimes. Cela amène les archéologues à croire que ce sont les produits du littoral qui attirent ces Amérindiens dans la région (Ruralys, 2014).

### 3.2 La période historique : des amérindiens aux euroquébécois

Il semble qu'à l'arrivée des explorateurs et des pêcheurs européens dans le golfe du Saint-Laurent, probablement au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, le Bas-Saint-Laurent était fréquenté par au moins quatre groupes d'Amérindiens, les Micmacs, les Malécites/Etchemins/Abénaquis, les Montagnais et les Iroquoiens.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La mer de Goldthwait couvrait la vallée du Saint-Laurent, en aval de Québec, alors que sa voisine en amont, la mer de Champlain, débutait à Québec en allant vers l'amont.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Pour plus d'information sur l'occupation préhistorique et historique du Bas-Saint-Laurent et de la Pointe-aux-Orignaux, voir Ruralys, 2014, 3<sup>e</sup> partie.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Les figures 5 et 6 localisent la mer de Goldthwait. Cette dernière couvrait l'estuaire du Saint-Laurent à partir de Québec vers l'aval.

À l'époque de la Nouvelle-France, soit de 1608 à 1760, les rives de l'estuaire sont peu peuplées par les euroquébécois. Les pêcheurs de baleines européens fréquentent régulièrement l'estuaire et traitent avec les Amérindiens en aval de l'île Verte. Dans les régions de Matane, la Matapédia et le Témiscouata, les Amérindiens ont tracé des sentiers de portage reliant l'estuaire du Saint-Laurent et le fleuve Saint-Jean<sup>12</sup> et ont laissé des traces sur les rives des lacs de ces régions.

Les Amérindiens apparaissent avoir occupé sur une base régulière le Bas-Saint-Laurent (Lechasseur, 1993 : 94-98, Michaud, 2003). Bien que surtout concentrés autour des vallées de la rivière Saint-Jean et du lac Témiscouata, les données actuelles tendent à suggérer que les Amérindiens fréquentaient régulièrement une bonne partie du littoral de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent, de Lévis à Rimouski. Les registres des paroisses font état de leur présence tout au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Johnson, n.d.). À Rivière-Ouelle, les registres portant sur les Amérindiens vont de 1685 à 1790 (Hudon, 1972). C'est surtout à l'automne et à l'hiver que les Amérindiens viennent y faire baptiser leurs enfants et il a été proposé qu'ils favorisaient cette période afin de vendre les produits de leur trappe d'automne (Hudon 1972 : 37). La toponymie de la pointe aux Iroquois indique que le secteur a probablement été fréquenté par les Amérindiens, plus précisément les Iroquois, et ce, avant 1550. Leur départ de la région reste sans explication (Michaud, 2003).

Les Français et les Euroquébécois s'installeront dans la région peu de temps après que le fief de la Bouteillerie, qui inclut le territoire à l'étude, soit concédé à Jean-Baptiste François Deschamps (1672). Les premiers habitants s'installent à Rivière-Ouelle dès 1674, dans le secteur de la pointe de la Rivière-Ouelle et sa rive est, en direction de l'anse aux Iroquois. Les pointes aux Iroquois et aux Orignaux ne semblent pas alors être fréquentées. Les premiers habitants permanents vivront principalement du travail aux champs et en forêt, mais il est probable qu'ils se soient également livrés à la traite des fourrures. La pêche devait quand même être importante, il est même dit que le hasard a voulu que des marsouins (bélugas) se soient pris dans des filets de harengs à Rivière-Ouelle, ce qui aurait incité des entrepreneurs-pêcheurs à s'associer afin d'exploiter cette ressource. C'est ainsi

-

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Avant l'arrivée des Européens en Amérique, les Amérindiens empruntaient un chemin de portage qui comprenait des sentiers de terre et d'eau reliant les fleuve Saint-Laurent et Saint-Jean. Ce dernier a un parcours qui le mène des États-Unis (Maine) au Nouveau-Brunswick, jusqu'à la baie de Fundy. Les rivières tributaires du Saint-Laurent permettaient aux Amérindiens de rejoindre le lac Pohénégamook et la rivière Saint-François, ou encore le lac Témiscouata et la rivière Madawaska, pour ensuite rejoindre le fleuve Saint-Jean. Les rivières Saint-François et Madawaska sont des tributaires du fleuve Saint-Jean.

que la capture de ce mammifère marin débutera officiellement au début des années 1700 (figures 3.1 et 3.2).

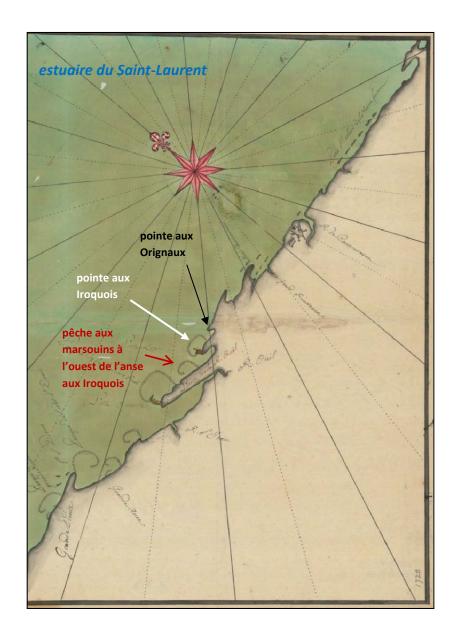


**Figure 3.1** *Marsouins traînés au sortir de la pêche, Rivière-Ouelle*. Source: BAnQ, notice 0004060570. Carte postale numérique, J. B. Plourde éditeur.



**Figure 3.2** *Pêche à marsouins, Rivière-Ouelle.* Source : BAnQ, notice 0004060578. Carte postale numérique, J. B. Plourde éditeur.

Quelque 25 ans plus tard, les engins de pêche sont nombreux à Rivière-Ouelle, dont à la pointe aux Iroquois et certains atteindront la Pointe-aux-Orignaux vers 1784 (figure 3.3). À cette époque, Rivière-Ouelle est déjà bien développée, un manoir seigneurial y a été construit et on y compte un moulin à farine, un presbytère et une église. Les terres du secteur à l'étude ne sont pas encore toutes concédées, mais un chemin y donne accès (figure 3.4). Rappelons que c'est probablement à partir de cette époque que l'on a commencé à produire de la chaux à l'anse aux Iroquois, une industrie qui ne s'éteindra que dans les années 1940.



**Figure 3.3** *Pêche aux marsouins dans le Saint-Laurent, région de Kamouraska* (Peyre, L., 1728). La couleur verte représente l'estuaire du Saint-Laurent et la couleur beige la terre ferme. (Flèche rouge : localisation de la pêche aux marsouins de l'anse aux Iroquois. La pêche de la pointe aux Orignaux n'est pas illustrée.)

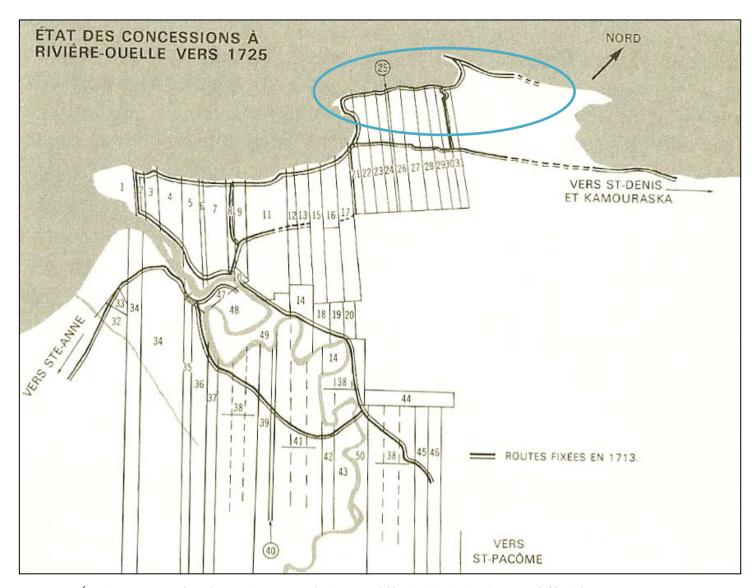


Figure 3.4 État des concessions à Rivière-Ouelle vers 1725 (Hudon, 1972) (l'ovale bleu localise le secteur à l'étude)

Si les références aux activités menées à la pointe aux Orignaux apparaissent limitées, c'est tout le contraire pour l'anse aux Iroquois, où la pêche (harengs, saumons, anguilles) se développe et des gens s'y installent, tout comme le long du chemin de la Petite Anse. On pratique l'agriculture entre l'anse aux Iroquois et l'anse de Saint-Denis. Le long du littoral, il n'y a pas de terres propices à l'agriculture.

#### 3.2.1 Le Régime anglais (1761-1867)

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les écrits relatifs à une présence amérindienne se font plus rares. Cela s'explique probablement par le fait que le nombre d'Eurocanadiens établis dans la région augmente sensiblement et qu'ils occupent alors une bonne partie du littoral, limitant l'accès au fleuve. L'abolition du système seigneurial au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ouvrira le territoire à l'exploitation forestière et à la colonisation.

Pendant le régime anglais, l'expansion de Rivière-Ouelle s'accélère, la population augmente rapidement et les activités commerciales connaissent un tel essor que la région se démarque déjà de ses voisines. Les pêcheries se développent. C'est ainsi qu'une pêche aux bélugas semble avoir été installée à la pointe aux Orignaux en 1784 ou en 1785. Toutefois, comme les données historiques sont rares, elles ne semblent pas avoir été ni productives ni en activité pendant bien longtemps. Il semble par ailleurs que le secteur de la pointe aux Orignaux commence à être exploitée sur une base plus régulière à partir de cette époque.

Toutefois, alors que le secteur de l'anse aux Iroquois continue de se développer avec le chemin de la Petite Anse, la colonisation de la pointe aux Orignaux met plus de temps à débuter.

C'est ainsi qu'en 1827, tous les lots sont concédés et il semble qu'un sentier relie alors l'anse aux Iroquois à celle de Saint-Denis (figures 3.5 et 3.6). C'est à cette époque (1834) que l'on décide de refaire le chemin de la concession de la Petite Anse afin de répondre aux doléances des habitants (figure 3.6). La pêche aux bélugas est alors en déclin, mais celle à l'anguille est en pleine croissance. Cette pêche sera très lucrative au XX<sup>e</sup> siècle, mais la capture commerciale sera interdite à partir des années 1970, ce poisson étant alors contaminé par le mercure. Cela n'empêchera pas certains habitants de la région de poursuivre cette activité traditionnelle.

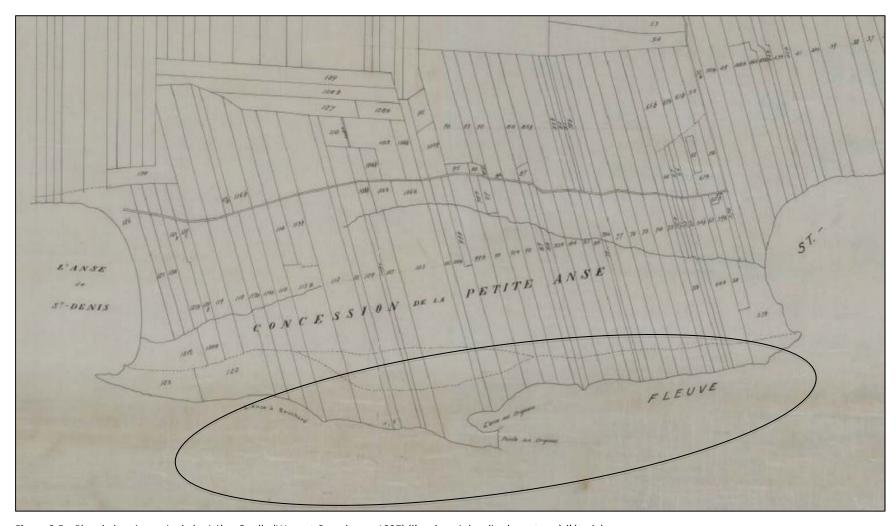


Figure 3.5 Plan de la seigneurie de la rivière Ouelle (Wyss et Courchesne 1827) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

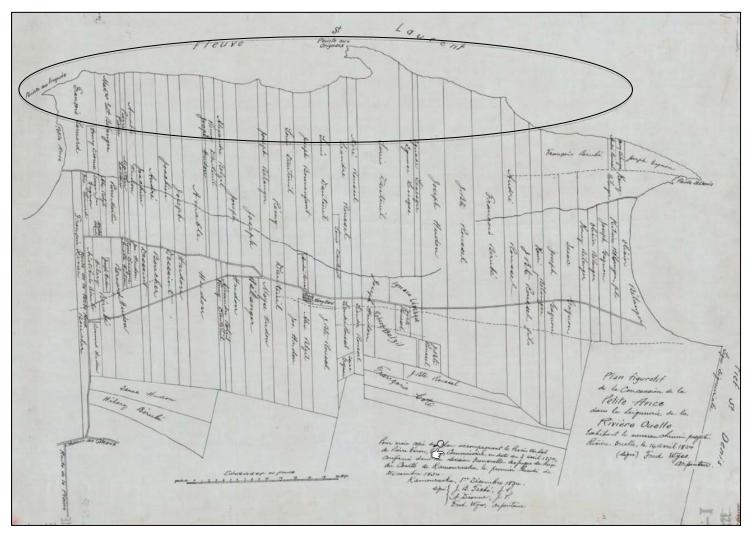
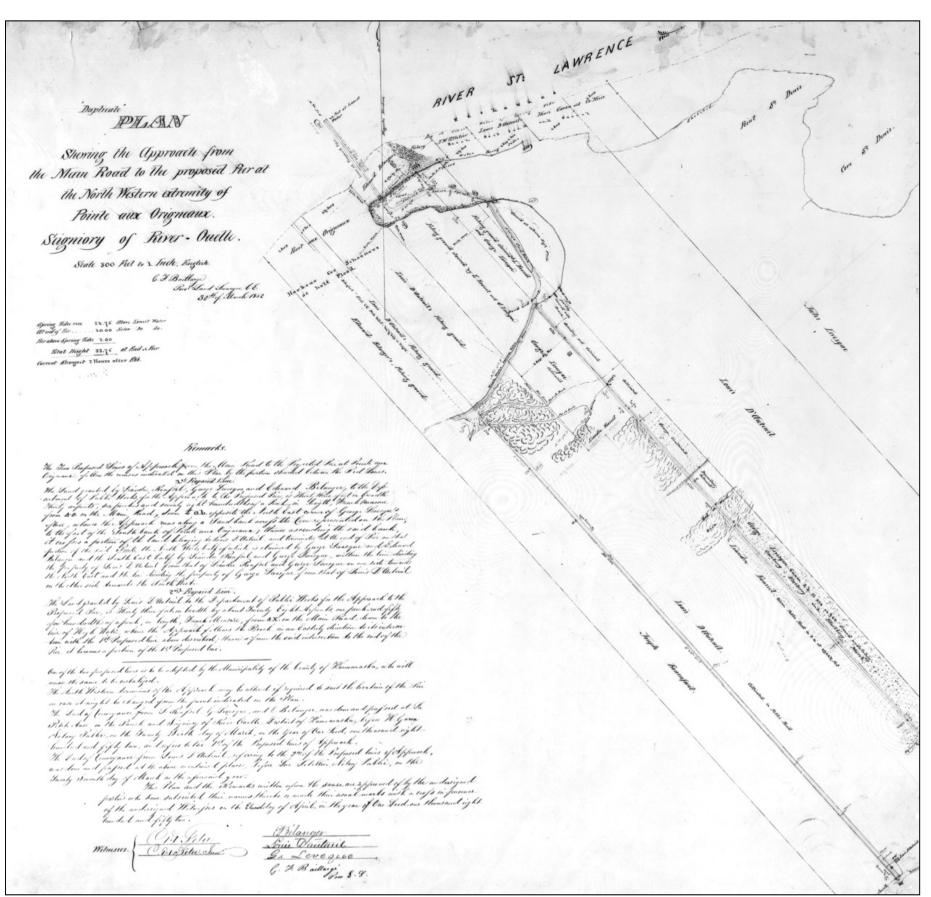


Figure 3.6 Plan figuratif de la concession de la Petite Anse (Wyss 1834) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

En 1790, Rivière-Ouelle est la paroisse la plus populeuse du district de Québec. On y compte alors plus de gens qu'à Rimouski ou qu'à Trois-Rivières. Les hommes politiques et les gens d'affaires de la place se réunissent alors et proposent de doter la région d'une infrastructure portuaire susceptible d'améliorer le commerce. À cette époque, la majorité des biens commerciaux (nourritures, vêtements, grains, bois, etc.) transite par le fleuve Saint-Laurent. La situation avantageuse de la Pointe-aux-Orignaux, qui s'avance loin dans le fleuve, y permet l'aménagement d'un quai qui favorise l'approche de bateaux de plus gros tonneaux. C'est donc dans cette foulée que l'on propose de remplacer la première jetée établie en 1838 par un quai commercial (Hudon, 1972).

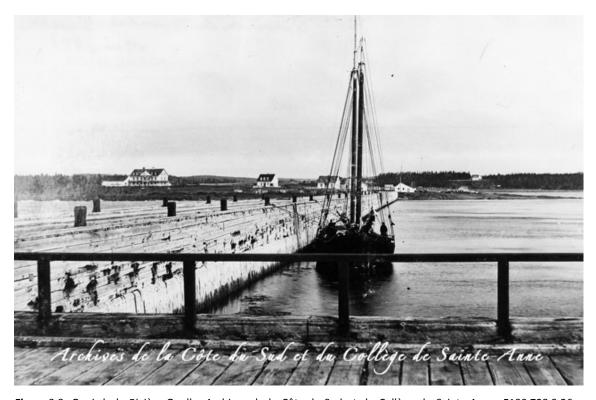
Les plans de celui-ci seront déposés en 1846, mais il ne sera construit qu'en 1852 (Hudon 1972). Dans un extrait d'une chronique d'Arthur Buies datant de 1877, Buies écrit à propos du quai de Rivière-Ouelle (Pointe-aux-Orignaux) qu'il s'agit d'un « de ces quais qigantesques, variant de sept à douze arpents en lonqueur, et qu'avait fait construire il y a vingt-trois ans, feu M. François Baby, le plus grand, le plus intelligent et le plus fin jobbiste public qu'on ait encore vu au Canada » (Municipalité de Rivière-Ouelle, 2013). Une carte de cette époque montre de nombreuses indications relatives à l'usage du secteur de la pointe aux Orignaux (figure 3.7). C'est ainsi qu'à tous les lots de grève correspondent des pêches, qu'une bonne partie des terres sont cultivées et qu'un chemin longe le littoral (« beach road sand and gravel »). L'actuel manoir de Pointe-aux-Orignaux est construit en 1853 par Georges Lévesques, suivant l'érection du quai. Selon l'extrait d'une chronique d'Arthur Buies (Municipalité de Rivière-Ouelle, 2013), l'hôtel regorge de visiteurs et souvent les même familles y reviennent d'année en année. Buies y parle même de l'important potentiel de développement touristique (agrandissement possible de l'hôtel, construction de chalets) en lien avec la fréquentation des lieux pour leur beauté et la présence du quai. On pratiquait aussi l'agriculture sur les terres basses entre les crêtes rocheuses, comme au fond de l'anse des Mercier. Encore aujourd'hui, les terres sont cultivées. Ailleurs, les terres rocheuses peu fertiles permettait les potagers domestiques, mais le relief accidenté des crêtes rocheuses ne permettait aucune culture.



**Figure 3.7** Plan showing the approach from the main road to the proposed pier at the north western extremity of Pointe aux Orignaux (Baillarge 1852).

#### 3.2.2 La Confédération canadienne (1867 à aujourd'hui)

Le quai sera par la suite agrandi, puis on y érigera un phare en 1875. Le quai lui-même fera l'objet de nombreuses réparations tout au cours de l'intervalle 1875 à 1925. D'abord conçu comme un outil de développement économique, surtout avec l'ajout de traversiers, la présence du quai favorisa également le développement de la villégiature, tant près du quai que le long des grèves est et ouest (figure 3.8 et 3.9). Le quai se présente alors comme une place publique qui attire les villageois et les touristes. Lentement, un petit hameau se développe, ce qui favorisera l'érection d'une chapelle en 1898 (figure 3.10).



**Figure** 3.8 Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889).



**Figure** 3.9 Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, Collection Joséphine-Alexandre Dufour, 192-.



Figure 3.10 Carte postale représentant le hameau du quai de Rivière Ouelle avec la chapelle au centre (BAnQ 19--)

À cette époque, l'essor économique des municipalités riveraines de la région sera soutenu par la construction du chemin de fer, localisé à la limite de la plaine et du piémont. Si une municipalité comme Rivière-Ouelle a pu bénéficier amplement de l'aménagement de cette voie de transport moderne, cette dernière a eu pour conséquence un déclin de l'activité portuaire, devenu moins compétitive que le rail. Toutefois, afin d'y raviver le commerce, la voie ferrée sera prolongée jusqu'à la Pointe-aux-Orignaux au début des années 1900. L'arrivée du chemin de fer au quai de la Pointe-aux-Orignaux, inauguré en 1903, favorisa le développement général de ce secteur, de nouveaux résidents s'y installèrent, la villégiature se développe, des bureaux de poste se succédèrent. Un camp militaire y sera même aménagé.

Malgré cet essor notable, la rentabilité des installations laisse à désirer, surtout après la construction du chemin de fer sur la rive nord, qui provoque l'arrêt du traversier vers La Malbaie. C'est pourquoi le transport ferroviaire cesse ses activités en 1920 et le chemin de fer est démantelé en 1923. Le tracé est toujours visible en 1927 et on peut voir sur la photo aérienne de l'époque l'état de développement du secteur à l'étude, on y dénombre plus d'une vingtaine de bâtiments (figure 3.11).



Figure 3.11 Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne 1927) (flèches bleues : tracé de la voie ferrée).

Par la suite, surtout à partir des années 1940-1950, la villégiature connaîtra un fort développement. De nombreux chalets seront construits dans tout le secteur d'étude, des facilités pour le camping seront offertes et des communautés religieuses s'y établiront. Par exemple, les chalets Nadeau de l'abbé Maurice Proulx participeront au regain d'intérêt envers le tourisme sur les bords du fleuve. Une nouvelle chapelle sera construite en 1947 à Pointe-aux-Orignaux après le déménagement de la première sur un terrain le long de la grève. La pêche à l'anguille est alors encore très active, mais elle diminuera en tant qu'activité commerciale dans les années 1970. Un petit nombre de pêcheurs se livrent toujours à cette activité encore aujourd'hui.

## 4. Les transformations et les persistances du paysage d'hier à aujourd'hui

L'étude des nombreuses photographies aériennes disponibles à échelles et périodes différentes permettent d'établir des constats sur l'évolution du paysage humanisé de la zone d'étude. Plusieurs éléments du paysage peuvent ainsi être observés du haut des airs, ou encore sur des photos anciennes, sur plusieurs années.

#### 4.1 La pointe aux Iroquois

La figure 4.1 présente une série d'extrait de photographies aériennes du secteur de la pointe aux Iroquois. Cette série permet de voir l'évolution de l'occupation des lieux pour la villégiature. En passant des images plus anciennes (1929, 1961) vers une autre plus récentes (2000), on remarque bien le nombre croissant de bâtiments présents sur les photos (exemple en encadré rouge). Les bâtiments sont représentés par leur toiture : carrés ou rectangles noirs ou blancs. Les séparations de terrains sont aussi visibles. De plus, à l'ouest de la zone d'étude, l'aménagement du secteur est également bien visible (encadré jaune). La photo de 1929 révèle la présence d'un ou deux bâtiments du côté sudest de la pointe aux Iroquois.

Ces photographies révèlent une évolution lente de l'occupation du littoral, avec une accélération dans les 30 dernières années. On remarque que la plupart des bâtiments sont alignés le long de la route en une seule rangée. Toutefois, à certains endroits, on observe une tendance vers l'ajout d'une seconde rangée de bâtiments. Il est également possible d'observer, le long de la grève menant à la pointe aux Orignaux, un développement résidentiel où sont construites des résidences principales (figure 4.2). Cela consiste en un élément de changement notable dans l'occupation du territoire de la zone d'étude.



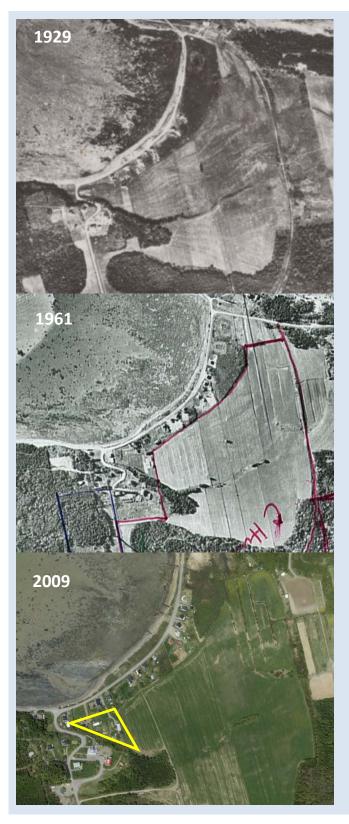
**Figure 4.1** Montage de vues aériennes de la pointe aux Iroquois en 1929, 1961 et 2000. Source : Compagnie francocanadienne 1929/Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1961, 2000.



**Figure 4.2** Développement résidentiel récent, chemin Maurice-Proulx et chemin de Boishébert, Rivière-Ouelle. Source : Normand Martin, 2008

#### 4.2 L'anse des Mercier

Les photos aériennes révèlent, dans le secteur de l'anse des Mercier, que le lotissement et l'occupation de la bande de territoire entre la route et les terres agricole fut plus rapide qu'ailleurs dans la zone d'étude. Selon les photos présentées dans le montage ci-dessous (figure 4.3), l'occupation du littoral de l'anse des Mercier était pratiquement complète. Peu de bâtiments se sont ajoutés depuis.



Sur cette photo de 1929, la densité d'occupation de la rive de l'anse des Mercier est faible. Les terres au centre de la photo sont cultivées.

Déjà en 1961, la densité d'occupation est semblable à celle d'aujourd'hui.

Outre l'ajout de bâtiments en bas de la route du Quai visibles sur la photo ci-contre (triangle jaune), la densité d'occupation a peu évolué depuis 1961.

**Figure 4.3** Évolution de l'occupation du secteur de l'anse des Mercier. (Sources : 1929 : Compagnie aérienne franco-canadienne; 1961 : ministère de l'Énergie et des Forêts; 2009 : MRC de Kamouraska)

#### 4.3 La pointe aux Orignaux

De nombreuses images anciennes et aériennes permettent de dresser un portrait de l'évolution de l'occupation de la pointe aux Orignaux. Désignée « aire patrimoniale » par la MRC de Kamouraska, elle a fait l'objet d'une étude exhaustive en 2013 (Ruralys, 2014). La pointe aux Orignaux, l'élément physique du relief, est représenté par la figure 4.4.



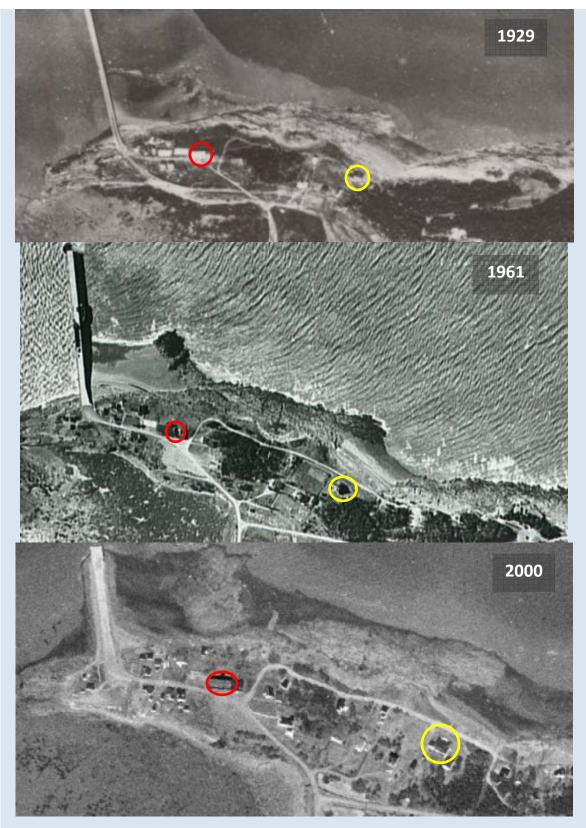
Figure 4.4 La pointe aux Orignaux vue de l'ouest à partir des airs. Source : Municipalité de Rivière-Ouelle (s.d.).

Le bâtiment principal du secteur est le Manoir de Pointe-aux-Orignaux, qui en fut un des premiers bâtiments (1853) (hôtel Lévesque, Laurentide, Laurentine). Il est présent sur toutes les images anciennes et bien visible sur les vues aériennes. Le montage ci-dessous permet de le voir prédominant dans le paysage en 1890 et en 2004 (figure 4.5). Les vues sont prises à partir de la rive sud-est de l'anse des Mercier. Ce montage permet également d'observer une certaine densification du bâti du côté ouest (gauche) du manoir, ainsi que l'établissement d'une végétation surtout coniférienne. Aussi, l'ancien quai, très long, apparaît à gauche de la première photo, avec un phare et un petit bâtiment au bout. Sur la photo du bas, le quai n'est pas visible puisqu'il est beaucoup plus court, et ce, depuis 1936, année où il a perdu les deux tiers de sa longueur.



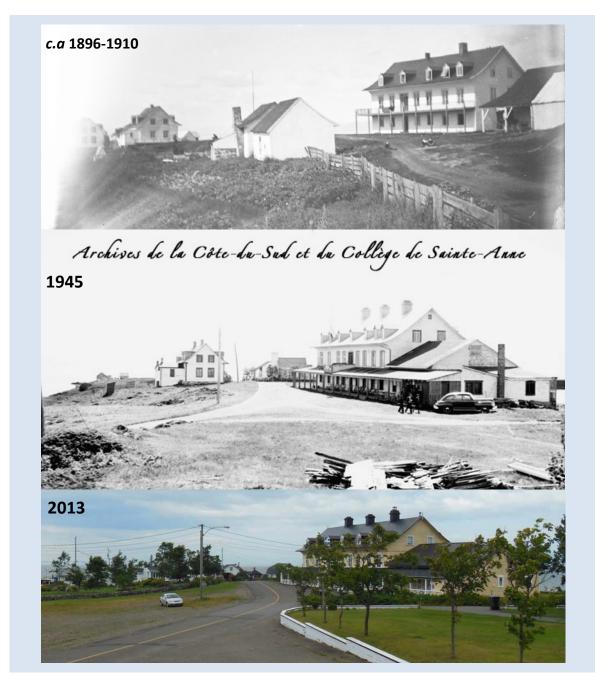
**Figure 4.5** Le Manoir de Pointe-aux-Orignaux au tournant des années 1900 et en 2004 (manoir indiqué par la flèche mauve). (Sources : 1890 : BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P2; 2004 : ©jeanbouchard.com)

L'évolution du bâti sur la pointe aux Orignaux est visible sur différentes photos aériennes couvrant la période de 1929 à aujourd'hui. Le montage de photos de la figure 4.6 présente le secteur en 1929, 1961 et 2000. On y remarque que le bâti n'y est pas installé en trame linéaire comme c'est le cas le long du littoral de la Cinquième-Grève Est et Ouest. Les bâtiments sont concentrés dans le secteur du quai, soit à l'ouest de l'actuel manoir de Pointe-aux-Orignaux (construits en 1853), de même que dans le secteur du chemin des Jésuites. Peu de changements dans le bâti ont eu lieu entre 1929 et 1961. C'est plutôt après 1961 que l'on remarque une certaine densification du bâti, quoiqu'elle ne soit pas majeure.



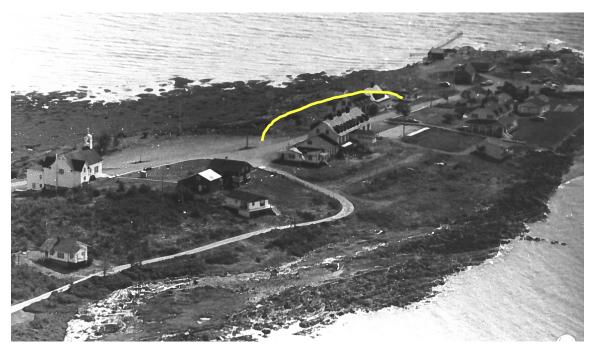
**Figure 4.6** Évolution de l'occupation de Pointe-aux-Orignaux. Le manoir de Pointe-aux-Orignaux (ancien hôtel) est indiqué par un cercle rouge et la maison des Jésuites par un cercle jaune. (Sources : 1929 : Compagnie aérienne francocanadienne; 1961 : ministère de l'Énergie et des Forêts; 2000 : MRC de Kamouraska).

Certaines prises de vue à partir du site de la chapelle actuelle ou un peu plus au sud-est permettent de voir que des bâtiments se sont ajoutés ou ont été démolis ou déplacés tout autour du manoir, tel que le révèlent les images anciennes de la figure 4.7. Le manoir est l'élément de persistance principal, de même que deux maisons traditionnelles de style architectural à la québécoise. Sur la photo de 2013, la végétation dissimule les bâtiments. Il est quand même possible de voir une certaine densification du bâti.



**Figure 4.7** Évolution du bâti sur la pointe aux Orignaux, à partir du site de la chapelle actuelle (Sources : 1896-1910 : BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P59; 1945 : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F068.4.1.14.12 Raymond Boutet photographe; 2013 : Ruralys)

Là où les changements sont les plus importants, c'est du côté sud-est de la pointe aux Orignaux, là où de nombreux petits garages, cabanons ou hangars ont été construits, derrière les habitations. Ces petits bâtiments ont contribué à fermer partiellement le paysage, comme le montrent les figures 4.8 et 4.9. L'ajout de ces bâtiments contribue à l'obstruction des percées visuelles entre les résidences.



**Figure 4.8** Vue de l'est : en-dessous de l'arc jaune, peu de bâtiments secondaires présents (Source : Ministère de la Culture et des Communication du Québec. Macro-inventaire des paysages québécois, 1978 :78.276(35)5)



Figure 4.9 Vue du nord-ouest : en dessous de l'arc rouge, plusieurs bâtiments secondaires ajoutés derrière les résidences.

La disponibilité de photos anciennes permet de voir l'évolution de la structure du quai de Pointe-aux-Orignaux. Les figures 4.10 à 4.13 montrent le quai en 1890 et en 2014. Le premier allait très loin dans l'estuaire et comportait un phare et un petit entrepôt.



Figure 4.10 Le quai de Rivière-Ouelle en 1890. (Source : BAnQ, Fonds Fred Würtele, 1890, P546,D8,P3).



**Figure 4.11** Le quai de Rivière-Ouelle aujourd'hui, rénové dans les années 1990. De nouveaux lampadaires ont été installés en 2014. Crédit photo : Jean Vézina.



**Figure 4.12** Le quai de Rivière-Ouelle du côté ouest, dans les années 1960. (Source : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F104.9.2.8.2\_196-)



**Figure 4.13** Le quai de Rivière-Ouelle du côté ouest, en 2014, avec la jetée de pierre qui a entre autres été ajoutée lors des travaux de rénovation dans les années 1990.

Des bâtiments situés sur la pointe aux Orignaux ont été ajoutés ou modifiés depuis la fin des années 1800. Récemment, certains ont changé de couleur, d'autre ont été agrandi ou reconstruits. Dans certains cas, l'intégration ne respecte pas l'environnement bâti du

milieu. Le montage de la figure 4.14 montre des exemples de modifications. Le montage photo permet également d'observer les changements respectueux des styles architecturaux et de l'environnement bâti. La restauration harmonieuse de deux bâtiments, soit le petit chalet devenu rouge à gauche, ainsi que le Manoir devenu jaune au centre de la photo est bien visible.



**Figure 4.14** À titre d'exemples, certains modifications visibles : changement de couleurs, aménagements paysagers et murets, agrandissements.

Les photos 4.15a à 4.15e (5 photos) montrent les changements survenus du côté du fleuve sur la pointe aux Orignaux. On remarque donc l'ajout d'une chapelle et de bâtiments près du quai (figure 4.15b), le changement de site de la chapelle, près de l'ancien hôtel (figure 4.15c), et la construction d'une nouvelle résidence (figure 4.15e). Dans le dernier exemple (figure 4.15e), il s'agit d'une modification majeure du paysage de la pointe aux Orignaux visible à partir du quai : un petit chalet a été remplacé par une résidence moderne qui vient obstruer la vue sur le Manoir de Pointe-aux-Orignaux ainsi que sur la chapelle. Les figures 4.15a à 4.15e permettent aussi d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution du bâti de la

pointe aux Orignaux à partir du quai. On y remarque la densification du bâti du site et la persistance de certains bâtiments d'une année à l'autre, comme l'ancien hôtel et quelques résidences secondaires. Ces éléments de persistance sont toujours en place aujourd'hui.



Figure 4.15a. Le hameau de Pointe-aux-Orignaux en 1886. (Source : BAnQ, Fonds Fred Würtele, P546,D8,P60)



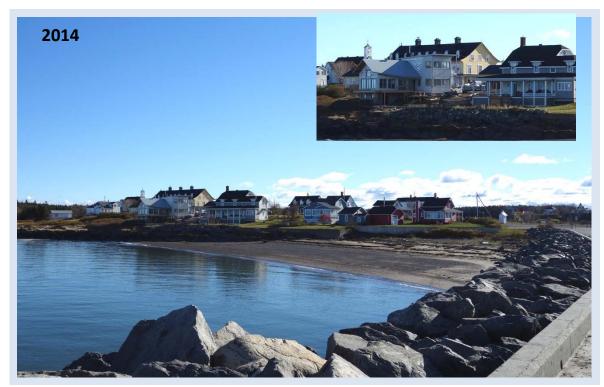
**Figure 4.15b.** Photo non datée, avant 1950; la chapelle construite en 1898 est là (flèche bleue) alors qu'elle a été déménagée à la fin des années 50. (Source : BAnQ, Hôtel Laurentide 19-- )



**Figure 4.15c.** Près de 50 ans après la photo précédente, l'occupation s'est densifiée. La chapelle est située à l'est du hameau.



**Figure 4.15d.** En dix ans, peu de changements sont survenus : un agrandissement et des changements de couleurs de bâtiments ont modifié le paysage bâti.



**Figure 4.15e.** En 2014, un changement majeur est survenu : une nouvelle construction obstrue la vue sur le manoir et la chapelle à partir du quai.

## 4.4 Persistance des pêches à anguille

La pêche à l'anguille constitue une activité traditionnelle qui persiste à Rivière-Ouelle, en faisant un lieu unique pour observer cette pratique ancienne et un savoir-faire ancestral. Huit pêches sont en activité en octobre et novembre de chaque année le long du littoral de la zone d'étude, ce qui contribue à mettre en valeur cette pratique (figures 4.16 à 4.18 et carte 2). Ces pêches sont situées dans l'anse près du camp Canawish, au bout de la pointe aux Orignaux, le long de la Cinquième-Grève Ouest et à la pointe aux Iroquois.

D'autres pêches sont aussi présentes ailleurs sur le littoral de Rivière-Ouelle.



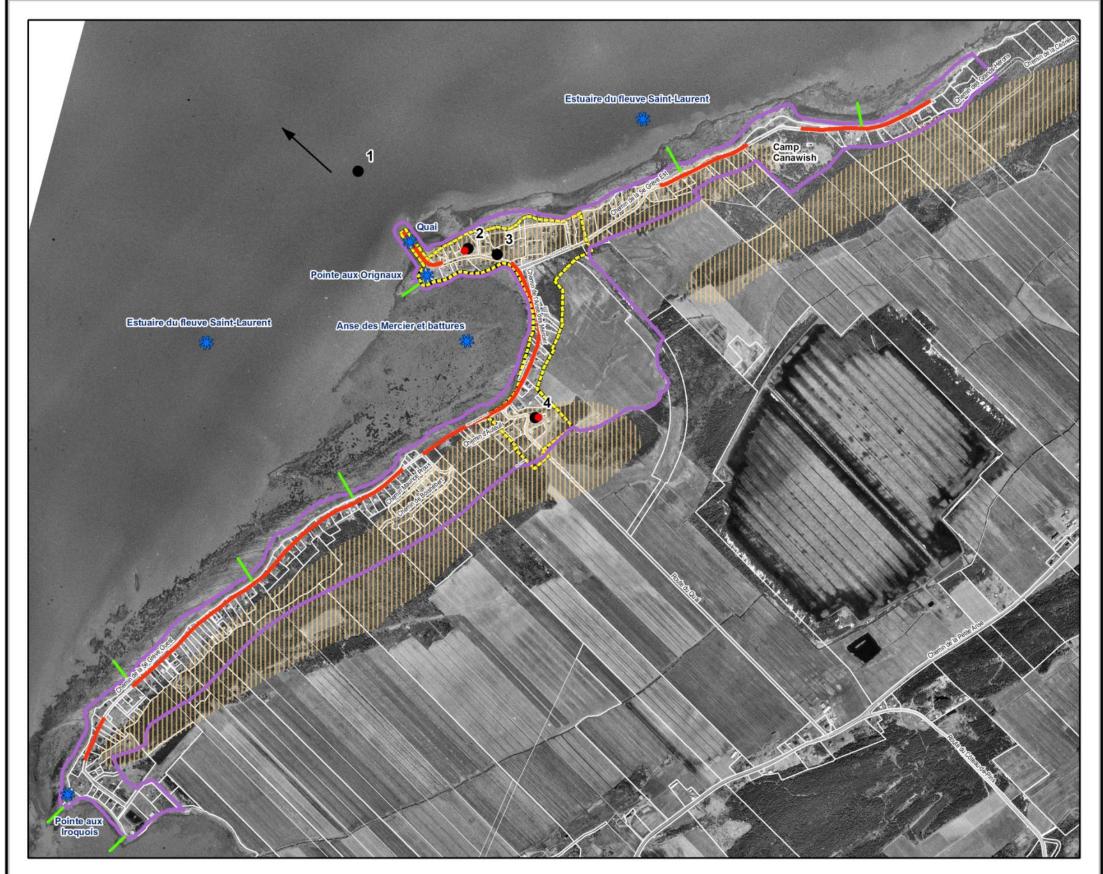
**Figure 4.16** Installation de la structure d'une pêche à l'anguille à l'est de la Pointe-aux-Orignaux (vers le camp Canawish), Ruralys, 2013



Figure 4.17 Pêche à anguille à la pointe aux Iroquois. Crédit photo : Jean Vézina.



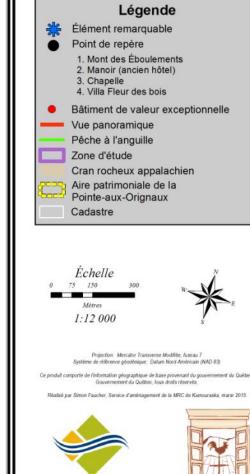
Figure 4.18 Pêche à l'anguille à la pointe aux Orignaux (cercle bleu). Source : Google Maps, 2015.





Carte 2
Paysages naturels et humanisés
du secteur des pointes aux
Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle MRC de Kamouraska



Rivière-Ouelle

## 5. Les caractéristiques remarquables des secteurs Pointe-aux-Orignaux et Pointe-aux-Iroquois

Le territoire d'étude s'étend à vol d'oiseau sur un peu plus de 4 km de littoral le long de l'estuaire du Saint-Laurent. Il va sans dire que les premières caractéristiques remarquables à mettre de l'avant concernent les paysages naturels, qui sont les assises des paysages humanisés. Ces derniers sont un amalgame du relief et des activités et constructions de l'humain sur les lieux. Les paysages humanisés, avec le patrimoine bâti distinctif de la pointe aux Orignaux et les savoir-faire reliés aux pêches, complètent l'ensemble des caractéristiques remarquables. Ces dernières ont été relevées par Ruralys dans trois études de caractérisation des paysages, deux à l'échelle de la MRC de Kamouraska et une pour la Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2004, 2008, 2014).

## Représentation cartographique

Les éléments remarquables du paysage naturel, les crans rocheux appalachiens, les points de repères naturels ou bâtis, les vues panoramiques ouvertes sans obstacles, les pêches à l'anguille encore actives, les bâtiments de valeur exceptionnelle sont représentés sur la carte 2. La lecture de ce chapitre devrait se faire en étroite relation avec cette carte.

## 5.1 Les paysages naturels

Les pointes aux Orignaux et aux Iroquois, puisqu'elles sont situées sur une avancée de terre, semblent littéralement dans l'estuaire, une situation unique dans cette portion de l'estuaire. Il faut aller à Cacouna puis dans le Parc national du Bic pour trouver une avancée semblable de terrain dans l'estuaire. Toutefois, ces derniers endroits ne sont pas habités sauf quelques exceptions à Cacouna, puisqu'ils font partie de réserves protégées. Le littoral de Rivière-Ouelle constitue donc un lieu unique du point de vue de sa structure géographique et de son environnement naturel (figure 5.1 et 5.2).



**Figure 5.1** L'anse des Mercier et l'est de la Pointe-aux-Orignaux avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire et des montagnes de Charlevoix. Source : municipalité de Rivière-Ouelle, 2012.



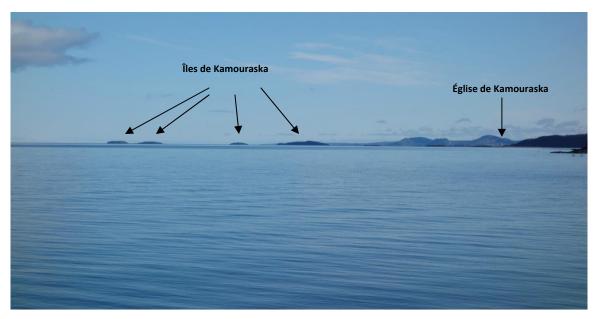
**Figure 5.2** La pointe aux Iroquois, derrière les habitations, avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent. Crédit photo : municipalité de Rivière-Ouelle, 2011.

## 5.1.1 Les crêtes rocheuses, l'escarpement et les îles de Kamouraska

Comme la description du relief l'a démontré dans le chapitre 2, la zone d'étude est isolée visuellement du territoire au sud-est par un escarpement (figure 1.2). Ces reliefs longilignes et parallèles entre eux, sont mis en valeur par l'établissement humain linéaire de long de la côte et de l'anse des Mercier. Ces installations de villégiature sont pour la plupart situées à la base de l'escarpement formé par le versant nord-ouest des crans rocheux faisant partie du territoire d'étude (voir carte 2 et figure 5.3). Cet ensemble forme un paysage typique. Du quai, il est également possible d'apercevoir très clairement les îles de Kamouraska en aval de l'estuaire (vers l'est) (figure 5.4). Les figures 5.5 à 5.7, prises au sud-est de la zone d'étude, montre que cette dernière est invisible au-delà de la crête rocheuse, sauf à la pointe aux Iroquois et dans le secteur de la route du Quai.



**Figure 5.3** L'alignement des bâtiments le long du littoral de la zone d'étude (secteur Cinquième-Grève Ouest). Crédit photo : Normand Martin, 2008.



**Figure 5.4** Par temps clair, les îles de Kamouraska vues du quai de Pointe-aux-Orignaux.



**Figure 5.5** La pointe-aux-Iroquois vue à partir du coin du chemin de la Petite-Anse et du chemin Boucher, au sud-est de la zone d'étude.



**Figure 5.6** Du chemin de la Petite-Anse, près de la jonction avec la route du Quai, quelques bâtiments de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux sont visibles, dont la villa Fleur des Bois.



Figure 5.7 Vue panoramique à partir de la route du Quai, au sud-est de la zone d'étude. On ne devine aucunement l'occupation du territoire de l'autre côté de la crête rocheuse boisée.

## 5.1.2 Les anses

Les crans rocheux longilignes dont il a été question plus tôt sont des reliefs appalachiens qui étaient en place lors de la dernière glaciation/déglaciation. Lors du retrait du glacier, qui avait écrasé le territoire, la vallée du Saint-Laurent a été envahie d'eau de mer. Rivière-Ouelle était donc sous l'eau, ce qui a permis entre autres l'accumulation de sédiments marins sur les terres basses. L'eau marine se retira à mesure de la remontée du territoire et libéra des terres argileuses ou sableuses, fertiles pour la plupart. C'est ce type de terre que l'on retrouve derrière l'anse des Mercier. L'action des marées (érosion et sédimentation) a contribué par ailleurs à former des anses entre les crêtes rocheuses (figure 5.8). Ainsi se sont formées les anses suivantes : l'anse des Mercier (voir figure 5.1), l'anse aux Iroquois près de la Pointe-aux-Iroquois, et l'anse de petite taille (sans nom) près du camp Canawish.



Figure 5.8 Petite anse formée sur la pointe aux Iroquois. Crédit photo : Normand Martin, 2014.

L'anse aux Iroquois, jouxtant la pointe du même nom immédiatement au sud-est, n'est pas incluse dans la zone d'étude. Elle offre toutefois une vue ouverte sur la portion de territoire la reliant à l'anse de Saint-Denis, de même que sur la pointe de Rivière-Ouelle, sur la plaine du Kamouraska, et jusqu'aux montagnes Thiboutot (Sainte-Anne-de-la-Pocatière) et du Collège (La Pocatière) (figure 5.9).



**Figure 5.9** Vue vers l'est à partir de la berge de l'anse aux Iroquois. Sur le versant nord-ouest de la crête rocheuse en arrière-plan, l'établissement le long du chemin de la Petite-Anse. Cette crête rocheuse est parallèle à celle délimitant la zone d'étude. Crédit photo : Jean Vézina.

## 5.1.3 Les vues ouvertes sur l'estuaire : une signature unique, été comme hiver

Les premiers éléments majeurs reconnus et recherchés des visiteurs et des villégiateurs sont les vues quasi continues qu'offre le territoire d'étude sur l'estuaire du Saint-Laurent et les montagnes de Charlevoix situées du côté nord du fleuve. Puisque la configuration géographique du lieu isole l'étroite bande habitée du reste du territoire plus au sud, le regard est continuellement dirigé vers l'estuaire, mais permet également d'observer la côte sous plusieurs angles (figure 5.10). Étant donné l'avancée de cette bande de terrain dans l'estuaire, ce dernier est omniprésent et permet de ressentir un effet de grandeur et d'immensité de l'espace (figures 5.11 et 5.12). Le caractère exceptionnel des vues sur l'estuaire et du lien entre ce dernier et l'observateur peut également être vécu en hiver, le littoral et les anses étant alors figés dans la glace, comme suspendu dans le temps (figure 5.13).



**Figure 5.10** En avant-plan à gauche, la pointe aux Iroquois à partir du quai de Rivière-Ouelle (vue vers le sud-ouest). Crédit photo : Jean Vézina.



**Figure 5.11** Pointe-aux-Orignaux dans un écrin glacé : cette ouverture visuelle permet d'admirer l'estuaire ainsi que l'habitat de Pointe-aux-Orignaux.



**Figure 5.12** Du bout du quai de Rivière-Ouelle, vue sur la côte de Charlevoix, dont au centre le massif du mont des Éboulements, à plus de 18 km.



**Figure 5.13** Vue sur les îles de Kamouraska (photo avec zoom) par temps très clair, en direction nord-est, au quai de Rivière-Ouelle. Les cabourons de Kamouraska, Saint-Germain et Saint-André sont aussi bien visible, vers la droite de la photo.

## 5.2 Les paysages humanisés

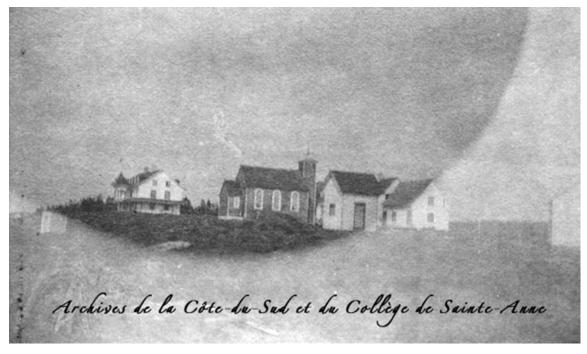
## 5.2.1 Le patrimoine bâti

Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présente un patrimoine bâti relié à la villégiature. Chalets ou résidences secondaires de différents style ou époque, villas, chapelle, ancien hôtel peuvent y être admirés. L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a d'ailleurs fait l'objet d'un inventaire architectural exhaustif (Ruralys, 2014). Sur 43 bâtiments évalués, cet inventaire a révélé la présence de 17 bâtiments de valeur

patrimoniale « supérieure » ou « exceptionnelle », dont le Manoir de Pointe-aux-Orignaux, plusieurs bâtiments du chemin des Jésuites et la villa Fleur des Bois (Ruralys, 2014 : p. patrimoine bâti-49), ce qui représente, 40 % des bâtiments anciens de l'aire patrimoniale. Cet indice de la valeur patrimoniale est le résultat de la conservation des caractéristiques architecturales selon l'époque et le style de construction des bâtiments présents. La majorité des bâtiments construits dans les années 1940, induisent un modèle architectural de type vernaculaire industriel se traduisant par des formes architecturales simples revêtues de matériaux usinés. Ce sont sur ces bâtiments plus récents qu'une grande partie des revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes. Cependant une grande majorité des bâtiments conservent leurs éléments architecturaux d'origine ou respectent le modèle ancestral. De plus, la grande majorité des bâtiments sont implantés sur des terrains d'une grandeur sensiblement identique, définissant ainsi une trame très serrée, bien que les bâtiments restent isolés les uns des autres. Ces façades rapprochées sont caractéristiques des rues d'implantation ancienne faisant état de leur authenticité.

## **5.2.1.1** La chapelle

Une chapelle a été construite à Pointe-aux-Orignaux en 1898 par les résidents du secteur du quai de Rivière-Ouelle (figure 5.14). C'est John Grégory, agent de département de la Marine et des Pêcheries à Québec et propriétaire de l'hôtel Laurentides qui avait pris l'initiative de construire la petite chapelle. Il hébergeait de plus le curé Michaud afin que celui-ci célèbre une messe tout l'été. À son décès en 1912, John Grégory laisse la chapelle à ses héritiers. Depuis, plusieurs habitants en furent les propriétaires jusqu'au Mouvement de l'Action Catholique qui la déménagea sur un terrain acheté en 1956, sur la grève (Hudon 1972 : 260-261). Cette chapelle existe toujours et se trouve sur le terrain du camp Canawish (chemin de la Cinquième-Grève Est) (figure 5.15).



**Figure 5.14** Première chapelle du quai. Source : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903)



**Figure 5.15** Chapelle de 1898 située au camp Canawish (132, chemin de la Cinquième-Grève Est), Ruralys, 2013

Une deuxième chapelle a été construite à Pointe-aux-Orignaux en 1947, la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption. D'une grandeur de 27 par 54 pieds, elle est située à l'est de l'hôtel Laurentide. Elle fut agrandie en 1953 par la construction d'une annexe servant de lieu d'hébergement pour le curé desservant. La chapelle estivale est rattachée à la paroisse Notre-Dame-de-Liesse (figure 5.16).



**Figure 5.16** Deuxième chapelle de Pointe-aux-Orignaux. Source : Ruralys, 2014.

## 5.2.1.2 La villa Fleur des bois

Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, Rivière-Ouelle est un chef-lieu de la politique libérale. Une nouvelle classe sociale est alors en émergence, composée d'hommes d'affaires, d'avocats, de notaires et de médecins. Ces derniers possèdent leur résidence secondaire à la Pointe-aux-Orignaux. En 1921, l'abbé Wilfrid Lemieux, pasteur diocésain qui parcours la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à Rivière-du-Loup, dont Rivière-Ouelle. Mis au courant de la démolition imminente de l'hôtel Victoria, érigé dans une ville près de Lévis, il l'achète et entreprend de la faire démolir, non sans avoir numéroté les pièces. Le tout est transporté sur des goélettes jusqu'au quai de Rivière-Ouelle. Le bâtiment est reconstruit en 1922 et le curé Lemieux en

fait sa résidence d'été. Initialement, le curé Lemieux, devenu plus tard chanoine, projetait de transformer la villa en centre de retraite pour encourager la sobriété<sup>13</sup>.

Au décès du chanoine, la villa est vendue et transformée en auberge. Elle est aujourd'hui une propriété privée (figure 5.17).



Figure 5.17 Villa Fleur des Bois, route du Quai.

## 5.2.1.3 Le Manoir de Pointe-aux-Orignaux

La construction du quai de Rivière-Ouelle remonte à 1852. C'est un an plus tard que fut construit Le Laurentide, qui fut gîte, hôtel, restaurant, atelier d'artiste, salle d'exposition, de danse ou de spectacles. L'établissement profita du trafic maritime et ferroviaire voisin jusqu'à la fin des années 30. La vocation du bâtiment changea selon ses différents propriétaires<sup>14</sup>. Restauré en 2006, le bâtiment est composé aujourd'hui de quatre unités indépendantes habitables à l'année (figure 5.18).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Source: Lévesque, 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> *Ibid*.



Figure 5.18 Le Manoir de Pointe-aux-Orignaux, chemin de l'Anse-des-Mercier.

## 5.2.2 Les aménagements paysagers

La qualité des espaces, de l'environnement et des paysages qui entourent les bâtiments anciens de la zone d'étude est remarquable. Plusieurs propriétés ont en effet conservé des éléments d'aménagements paysagers traditionnels comme une croix de chemin (anse des Mercier, figure 5.19), des clôtures en bois, des haies de rosiers sauvages, de même que des arbustes et arbres matures indigènes. On retrouve des terrains aménagés où se côtoient des fleurs, des arbustes et des arbres matures. La présence de rosiers sauvages (églantiers) est particulièrement intéressante (figures 5.20 et 5.21). Partout où notre regard se pose, ces rosiers en font partie. Différents types de clôture ajoutent à l'intérêt patrimonial et paysager des lieux : piques verticales, perches, entrecroisées, jeu de bois et planches horizontales (figure 5.22).

Les différents aménagements paysagers sur les propriétés étroites mettent en valeur l'occupation du littoral de la zone d'étude, une organisation en trame serrée formée de lots plus ou moins profonds selon les endroits et où les bâtiments restent isolés les uns des autres.



**Figure 5.19** Croix de chemin, chemin de l'Anse-des-Mercier. Source : Ruralys, 2014.



Figure 5.20 Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin des Jésuites. Source : Ruralys, 2013.



Figure 5.21 Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin de l'Anse-des-Mercier. Source : Ruralys, 2013.



Figure 5.22 Clôtures et aménagements paysagers le long du chemin de l'Anse-des-Mercier. Source : Ruralys, 2014.

# 6. Éléments démontrant la reconnaissance des caractéristiques remarquables du milieu par la collectivité et le sentiment d'appartenance au secteur

Le territoire visé par le projet de désignation de paysage culturel patrimonial de la Pointeaux-Orignaux est reconnu depuis longtemps du fait de sa position avantageuse sur une portion avancée du littoral kamouraskois, comme l'on démontré les chapitres précédents. Déjà, de nombreux éléments démontrent la reconnaissance des caractéristiques remarquables du milieu par la collectivité riveloise et kamouraskoise, ainsi que par les visiteurs recherchant la qualité de vie et des paysages du secteur.

## 6.1 Règlements, projets de mise en valeur, événements divers

## - Règlements et programmes en vigueur

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Kamouraska (non en vigueur au 31 mars 2015) reconnaît des sites et territoires d'intérêt culturel ou historique. Ce sont les aires patrimoniales, des sites du patrimoine ainsi que les immeubles et biens patrimoniaux. Parmi les dix aires patrimoniales identifiées au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC de Kamouraska, 2013), deux sont situées sur le territoire de Rivière-Ouelle, soit la Pointe-aux-Orignaux et le Hameau des Côteaux. Les huit autres aires patrimoniales de la MRC sont des noyaux villageois.

Le plan d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Rivière-Ouelle n'a pas été récemment mis à jour (1990). Parmi les champs d'intervention prioritaires du plan, deux préoccupations importantes sont indiquées, dont celle de développer l'économie locale. À l'intérieur de cette dernière, on mentionne trois volontés d'action dont celle de « consolider la vocation récréo-touristique de la municipalité » Dans la première partie du document, on mentionnait que « la présence d'attraits récréatifs diversifiés confère à la municipalité une vocation récréo-touristique et de villégiature à l'échelle régionale », et

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Municipalité de Rivière-Ouelle, 1990 : 12-13.

plus précisément, que « les possibilités récréatives sont particulièrement nombreuses [et que] le milieu naturel est déjà en soi un attrait touristique important. La présence [...] du fleuve, le panorama qu'offre les montagnes de Charlevoix [...] en sont les principaux éléments ». On présente également dans le plan d'urbanisme le potentiel récréatif à exploiter du secteur du quai<sup>16</sup>.

Le règlement de zonage (1991) délimite le territoire en zones où les usages sont contrôlés. Dans la zone d'étude, le zonage est limité à la villégiature. Sur la pointe aux Orignaux (éminence rocheuse excluant le secteur habité de l'anse des Mercier), les usages reliés aux commerces et services sont prohibés, alors qu'à l'est et à l'ouest de la zone d'étude, certains usages commerciaux ou de services sont permis, mais sans impact visuel sur le voisinage (Municipalité de Rivière-Ouelle, 1991).

Récemment en novembre 2014, la municipalité de Rivière-Ouelle s'est dotée d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Ainsi, suite aux recommandations de Ruralys dans son étude patrimoniale du secteur (Ruralys, 2014) et en réaction à la construction d'un nouveau bâtiment de style moderne dans un secteur sensible, l'implantation, la construction et la rénovation des bâtiments compris dans l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux seront dorénavant encadrés afin de préserver le style des bâtiments de même que l'équilibre entre l'environnement bâti et paysager.

## - Le patrimoine de la Pointe-aux-Orignaux

Avec un projet à moyen terme de mise en valeur de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, la municipalité de Rivière-Ouelle a voulu d'abord mieux connaître le patrimoine du site. C'est pourquoi elle a fait appel à Ruralys pour réaliser une étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux en trois parties, soit le patrimoine bâti, les paysages et l'archéologie (Ruralys, 2014). Pour respecter les lieux, maintenir la qualité de vie des citoyens et attirer davantage de visiteurs, plusieurs recommandations générales et spécifiques ont été faites. Elles touchent plusieurs niveaux d'intervention : la protection, la mise en valeur, la diffusion et la sensibilisation. Ces recommandations visaient, entre autres, à permettre de mieux baliser les interventions afin qu'elles se déroulent en

\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Municipalité de Rivière-Ouelle, 1990 : 13.

harmonie avec les richesses patrimoniales du lieu. Cette démarche doit se faire en concertation avec le milieu.

Le patrimoine paysager de la MRC de Kamouraska avait auparavant été caractérisé par Ruralys en 2003 et 2004, puis en 2007 et 2008. L'évaluation de la qualité des paysages révélait alors, pour la famille paysagère des « Côteaux », soit la zone d'étude, une qualité paysagère exceptionnelle (catégorie 1), entre autre pour les vues panoramiques, la proximité de l'estuaire, le patrimoine bâti, etc. (Ruralys, 2008).

Certains éléments du patrimoine bâti de la zone d'étude, situés dans l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, ont un rôle de point de repère paysager. Il s'agit de la chapelle et de l'ancienne auberge Fleur des Bois (figures 5.16 et 5.17). De plus, le Manoir de la Pointe-aux-Orignaux, situé immédiatement au sud-ouest de la chapelle, a également un rôle important dans le paysage étant donné sa taille par rapport aux bâtiments environnants (figure 6.1).



**Figure 6.1** Vue aérienne oblique des éléments majeurs du patrimoine bâti du secteur de la Pointe-aux-Orignaux. Crédit photo : Normand Martin, 2014

## - Les pêches à l'anguille

L'activité économique de la pêche à l'anguille est fortement ancrée dans les traditions de Rivière-Ouelle (voir le chapitre 3). Cette pratique marque également le paysage du lieu puisque les agrès de pêche sont bien visibles à marée basse comme à marée haute. Le déclin de l'espèce a réduit cette pratique au Québec, mais elle persiste à Rivière-Ouelle. Ainsi, plusieurs pêches à l'anguille peuvent être observées sur le territoire d'étude, soit à la pointe aux Iroquois, à la pointe aux Orignaux ainsi que le long de la Cinquième-Grève Est et Ouest (figure 6.2). Par ailleurs, une jeune entreprise agrotouristique de Rivière-Ouelle, Les Trésors du Fleuve, transforme l'anguille en différents produits, mettant ainsi en valeur cette pratique de pêche ancestrale.



Figure 6.2 Pêche à l'anguille à marée basse à la Pointe-aux-Orignaux.

## Le secteur du quai

Le chapitre 3 a présenté l'histoire du quai de Rivière-Ouelle, de sa construction à aujourd'hui. Le prolongement du chemin de fer jusqu'au quai au début des années 1900 démontre que le transport de marchandise occupa une place importante dans l'économie locale. Après avoir été laissé dans un état d'abandon et abîmé par les tempêtes, le quai de Pointe-aux-Orignaux a été rétrocédé à la municipalité de Rivière-Ouelle en 1993 pour la somme de 1 \$ par Travaux publics Canada, après sa réparation complète (figure 6.3). Le quai, rendu à la communauté, pouvait être de nouveau fréquenté par les citoyens et

visiteurs. Il s'agit d'un site unique pour le public pour accéder à l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent, et ce, à partir de la terre ferme.

Le quai de Rivière-Ouelle était utilisé sporadiquement en été, jusqu'à tout récemment. Un service de croisière aller-retour jusqu'à Pointe-au-Pic (La Malbaie) était en effet offert quelques fois par été pour ceux voulant se rendre entre aux installations du Casino de Charlevoix et du Manoir Richelieu.



**Figure 6.3** Le quai de Rivière-Ouelle à la Pointe-aux-Orignaux avant sa réparation. Photo : municipalité de Rivière-Ouelle.

La municipalité étant consciente de l'importance du site pour son développement touristique, elle a choisi d'investir dans un projet de mise en valeur du quai et du terrain immédiatement au sud-est. Par ce projet d'aménagement, la municipalité souhaite :

- 1. Respecter et mettre en valeur le volet patrimonial du site : paysages, patrimoine bâti, savoir-faire (pêche à l'anguille);
- Créer un lieu familial, reposant et accueillant;
- 3. Préserver et mettre en valeur les qualités du paysage;
- 4. Intégrer de façon harmonieuse du mobilier, une aire de jeux pour enfants ainsi que des bandes de végétaux indigènes;

Le concept de ce projet (Ruralys en collaboration avec Ici et Là, Coop d'Aménagement 2014c), est en étroite relation avec le guide pour la mise en valeur des sites d'accueil du Kamouraska (Ruralys, 2014b). Ce dernier est basé sur la caractérisation des paysages du Kamouraska en familles paysagères, avec comme principe d'intégration de tenir compte de la valeur et de la signature paysagère du lieu à son aménagement.

## - La zone de villégiature : Cinquième-Grève Est et Ouest

De part et d'autre du secteur de la Pointe-aux-Orignaux, le littoral s'étire de manière linéaire selon une orientation nord-est—sud-ouest. La Cinquième-Grève Est et Ouest (du nom du chemin) est entièrement lotie et occupée, sauf en de rares exceptions, par des chalets de différentes tailles et âges et des résidences principales. Il s'agit d'un exemple de secteur de villégiature maritime traditionnelle. L'implantation traditionnelle est toujours visible par la présence de chalet anciens, et ce, malgré les transformations dans le bâti du secteur (transformation de chalet en résidences permanentes, modifications du lotissement, constructions en hauteur lorsque possible). L'ouverture vers l'estuaire du Saint-Laurent offerte par ces deux portions de littoral est exceptionnelle et très recherchée, comme c'est le cas ailleurs sur le littoral bas-laurentien. À l'est de la Cinquième-Grève Est, la pointe rocheuse fait l'objet d'un développement résidentiel de villégiature haut de gamme, offrant l'immensité de l'estuaire comme paysage quotidien (figures 6.4 à 6.6).



Figure 6.4 Partie est du chemin de la Cinquième-Grève Est, avec au loin les îles de Kamouraska.



Figure 6.5 La Cinquième-Grève Est à l'ouest du Camp Canawish.



Figure 6.6 De la Cinquième-Grève Ouest, vue sur le hameau de Pointe-aux-Orignaux. Crédit photo : Jean Vézina.

## Le projet « Le Kamouraska : nos paysages notre richesse »

Ruralys a tenu, au printemps 2014, une série de consultations citoyennes au Kamouraska, dans le cadre d'un projet visant l'appropriation et l'identification des paysages culturels de la MRC. Ces consultations visaient d'une part la sensibilisation des citoyens aux richesses paysagères kamouraskoises et d'autre part, l'identification de paysages remarquables pour les résidents. De cet exercice est ressorti de manière unanime que le secteur du quai de Pointe-aux-Orignaux de Rivière-Ouelle constitue un paysage remarquable et apprécié par les Kamouraskois, entre autres par l'ouverture offerte sur l'estuaire du Saint-Laurent et par l'effet particulier du relief qui isole le secteur du reste du territoire. Ce sont ces caractéristiques géographiques qui donnent un effet de surprise du haut de la côte de la route du Quai, un élément mentionné par les participants aux consultations citoyennes.

## - Lieux publics, activités nature et culture, tourisme

Dans le secteur à l'étude, en particulier dans l'aire patrimoniale ainsi que sur la Cinquième-Grève Est, on retrouve une gamme d'activités estivales ou annuelles permettant de contempler les paysages et le patrimoine du lieu. Ainsi, le quai ainsi que la petite plage à l'est constituent un lieu public d'accès au fleuve de première importance, tout comme la plage située vis-à-vis le camp Canawish. Les plages et l'ensemble des berges sont d'ailleurs nettoyés des débris apportés par les marées à la fin du printemps, dans le cadre d'une corvée populaire organisée par le Comité côtier de Rivière-Ouelle.

Le camp Canawish offre des services de répit et de camp d'été et de camp de jour pour les enfants handicapés et les groupes scolaires. Appartenant au camp Canawish, la Maison des Jésuites, sur le chemin du même nom, peut aussi être louée par des groupes pour différents types d'ateliers qui profitent de la grandeur des lieux et de la proximité de la nature (figure 6.7). Le Manoir de la Pointe-aux-Orignaux, anciennement l'hôtel Laurentide, est quant à lui un lieu d'hébergement touristique (figure 6.8). Par ailleurs, aucun service de restauration n'est offert sur la Pointe-aux-Orignaux.

Ces activités mettent en valeur à la fois le patrimoine bâti de la zone d'étude et les paysages naturels et humanisés, en particulier les vues offertes par les accès publics au fleuve.



Figure 6.7 La maison des Jésuites (camp Canawish), sur le chemin des Jésuites. Source : Ruralys, 2013.

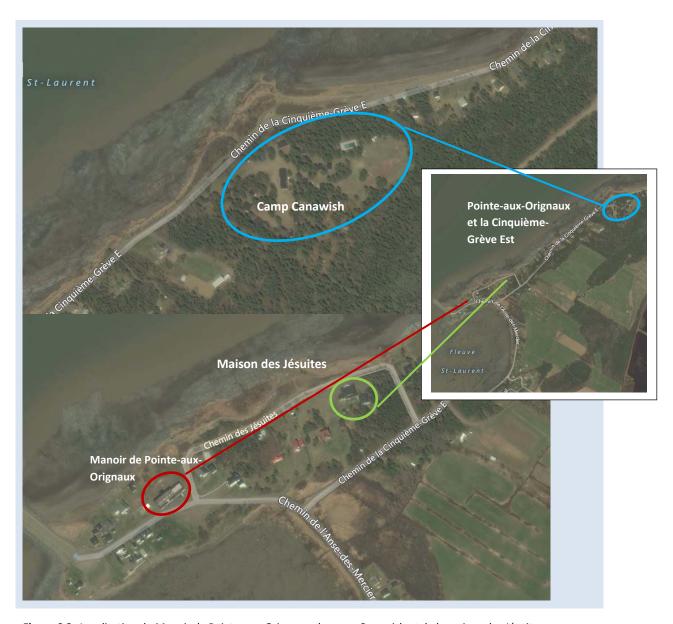


Figure 6.8 Localisation du Manoir de Pointe-aux-Orignaux, du camp Canawish et de la maison des Jésuites.

Des ornithologues savent profiter de la localisation exceptionnelle du quai pour observer les déplacements d'oiseaux, dont des oiseaux marins (figure 6.9)<sup>17</sup>.

La Corporation des Riverains du Quai de Rivière-Ouelle organise annuellement une série d'activités à la chapelle, soit des spectacles et concerts, ainsi que des expositions.

Le secteur de la Pointe-aux-Orignaux fait partie du circuit paysages disponible en ligne sur le site internet de Tourisme Bas-Saint-Laurent<sup>18</sup>. Ce circuit est formé de 25 paysages remarquables du Bas-Saint-Laurent.



**Figure 6.9** Au bout du quai de Rivière-Ouelle, les oiseaux de mer peuvent être observés à certains moments. On y distingue également les villages de Charlevoix et la ville de La Malbaie (sur la photo, Saint-Irénée à plus de 15 km; photo avec zoom).

## 6.2 La consultation des citoyens et des acteurs du milieu

La consultation des citoyens et des acteurs du Kamouraska a débuté au printemps 2014. La population de l'ensemble du Kamouraska a en effet été consultée dans le cadre d'un projet global, intitulé *Identification et appropriation des paysages culturel patrimoniaux kamouraskois*. Par la suite, après la rédaction du diagnostic paysager du paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, une table de concertation formée d'intervenants socio-économiques locaux et régionaux a été réunie. Cela fut suivi de la séance de consultation publique pour les résidents du secteur d'étude et de la municipalité de Rivière-Ouelle.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> À ce sujet, consulter la section 2.2.2 du présent rapport.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pour consulter le circuit, voir <a href="http://www.patrimoine.bassaintlaurent.ca/paysages/region/tous">http://www.patrimoine.bassaintlaurent.ca/paysages/region/tous</a>

## 6.2.1 Les consultations régionales - mai-juillet 2014

Cinq rencontres ont eu lieu en avril et mai 2014 pour l'ensemble des municipalités du Kamouraska. Elles se sont tenues à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Pascal, Mont-Carmel, Saint-Denis-De La Bouteillerie et La Pocatière. Une consultation a eu lieu également en juillet 2014 lors du Grand salon des produits régionaux du Kamouraska à Saint-Denis-De La Bouteillerie; ces rencontres ont au total attiré 80 participants. Lors de ces consultations citoyennes, plusieurs activités de discussion étaient proposées aux participants, dont l'identification de paysages remarquables via un exercice de cartographie participative, l'identification par chaque participant du paysage le plus représentatif du Kamouraska ainsi qu'une discussion sur les paysages au préalable identifiés comme remarquables par Ruralys.

Le dénombrement des éléments du paysage identifiés lors de l'exercice de cartographie participative a révélé un total de 133 points de vue, rangs/routes d'intérêt, sites naturels, zones/secteur d'intérêt. Parmi ceux-ci, trois secteurs de Rivière-Ouelle situés dans la zone d'étude ont été identifiés par les participants. La Pointe-aux-Orignaux retient particulièrement l'attention par le nombre de mentions (voir le tableau 6.1). Il s'agit, avec le belvédère de la côte Norbert à Saint-Pacôme, de <u>l'élément paysager le plus mentionné</u> lors de l'exercice de cartographie participative.

**Tableau 6.1** Extrait du tableau de compilation de l'exercice de cartographie participative, consultations citoyennes tenues en avril et mai 2014.

Municipalité	Localisation de l'élément paysager	Nature de l'élément paysager	Description des participants	Dates d'identification*
Rivière- Ouelle	Chemin de la Cinquième Grève	zone, secteur d'intérêt +point de vue	Vues sur les îles et sur le fleuve. Secteur historique. Plage, sable et rochers. Belle luminosité, surtout au coucher de soleil.	30-04-2014 table 1 07-05-2014 table 2 21-05-2014 Table 1 et 3
Rivière- Ouelle	Pointe-aux- Orignaux	zone, secteur d'intérêt	Le quai de Rivière-Ouelle: C'est notre patrimoine nautique. Pêche à l'anguille. Les rosiers sauvages. Le quai permet de s'avancer sur le fleuve. Vue a 360°. Courant marin fort autour du quai. Topographie intéressante.	30-04-2014 table 1 et 2 07-05-2014 table 2 21-05-2014 Table 1 et 3 22-05-2014 table 1 16-07-2014 (1x)
Rivière- Ouelle	Pointe aux Iroquois	zone, secteur d'intérêt	Impression de rentrer dans l'océan. Phare.	07-05-2014 table 2 21-05-2014 Table 1

<sup>\*</sup> Nombre de tables de discussion aux différentes consultations : 30-04-2014 (2 tables) / 07-05-2014 (2 tables) / 21-05-2015 (3 tables) / 22 mai 2015 (3 tables)

Une carte postale, représentant un paysage du Kamouraska et remise à chaque participant les invitait à répondre à la question suivante : « Quel est, selon vous, le paysage le plus représentatif du Kamouraska? ». Ce sont en tout 29 paysages différents qui ont été nommés par les répondants. En deuxième place, derrière les « cabourons », (16 mentions) se retrouve « le littoral, le fleuve et ses îles » (7 mentions) et en 6<sup>e</sup> place ex-aequo, « Pointe-aux-Orignaux » (3 mentions)<sup>19</sup>.

Les discussions concernant un des quatre paysages remarquables identifiés par Ruralys avant les consultations publiques, soit le secteur de Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle, ont permis de mesurer le degré d'intérêt des citoyens envers les paysages identifiés<sup>20</sup>. Ces paysages, de superficies et de natures différentes, ont tous reçu l'aval des citoyens questionnés. En ce qui concerne Pointe-aux-Orignaux en particulier,

« Les participants considèrent ce paysage comme remarquable pour le patrimoine et l'histoire qu'il représente. Ils le considèrent également comme exceptionnel pour l'« expérience » et l'ambiance qu'il procure. Beaucoup considèrent ce paysage comme représentatif, car il représente l'identité maritime de la région » (Ruralys, 2015).

## 6.2.2 La table de concertation - février 2015

Afin de répondre aux exigences de la démarche devant mener à la demande de désignation de paysage culturel patrimonial, une table de concertation a été formée en décembre 2014. Vingt personnes au total formaient la table de concertation; outre les gens de la municipalité de Rivière-Ouelle (quatre personnes) et de Ruralys (deux personnes), les individus, comités, organismes ou corporations suivants étaient représentés: Corporation des riverains, pêcheurs d'anguille, comité de développement de Rivière-Ouelle, Corporation historique et culturelle, Camp Canawish, corporation de la fabrique (chapelle de Pointe-aux-Orignaux), Manoir de Pointe-aux-Orignaux, MRC de Kamouraska, MCC, MAMOT, ATR BSL<sup>21</sup>, comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire<sup>22</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Notons que parmi les 29 paysages mentionnés, 19 (66 %) sont mentionnés une seule fois.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Voir l'annexe 1 pour un extrait du rapport synthèse des consultations citoyennes tenues au Kamouraska au printemps 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> La lettre officialisant la participation de l'ATR BSL à la table de concertation est jointe à la fin de l'annexe 2.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Les organismes suivant ont été invités mais ont, pour différentes raisons, décliné l'invitation à prendre part à la table de concertation : ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, Service canadien de la Faune, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Union des producteurs agricoles.

La table de concertation a été convoquée pour une rencontre le 20 février 2015<sup>23</sup>. Les conditions météorologiques ont forcé le report de la rencontre le 27 février 2015. Treize personnes ont assisté à la rencontre tenue au bureau municipal. Préalablement à la réunion de la table, le diagnostic de la zone d'étude a été envoyé à chaque participant pour lecture; ils ont alors été invités à transmettre leurs commentaires par courriel. Lors de la rencontre, après la présentation de la démarche de la municipalité et du diagnostic, les participants étaient invités à répondre à des questions lors d'échanges interactifs. Les questions suivantes leur ont été posées :

- 1. Quelle est votre première impression suite à la présentation de l'analyse du paysage culturel patrimonial?
- 2. Que voudriez-vous ajouter, préciser, spécifier ou enlever par rapport aux thèmes de l'analyse?
- 3. Que nous suggérez-vous pour créer l'engagement de la population face à ce projet?
- 4. Allons-nous selon vous dans la bonne direction avec ce projet? Cette démarche est-elle une bonne idée à réaliser à Rivière-Ouelle?

Les réponses des membres de la table de concertation à ces questions ont été compilées et le diagnostic a été ajusté, en particulier la section des forces, faiblesses et enjeux. Il importe de mentionner qu'à la dernière question posée à l'auditoire (voir cidessus), l'ensemble des participants ont émis des commentaires positifs, encourageant la poursuite du projet. Parmi les suggestions émises à la question 3 (suggestions pour favoriser l'engagement de la population), un intervenant a mentionné l'importance des communications avec la population. De plus, pendant les discussions reliées à cette question, le maire de Rivière-Ouelle, Louis-Georges Simard a insisté sur l'importante d'« entretenir la fierté, leur [les citoyens] faire réaliser la qualité de leurs paysages naturels et humanisés », car souvent « nous les locaux, on ne se rappelle plus comment c'est beau ». L'ensemble de la Table de concertation était en accord avec la poursuite du projet et la demande de désignation.

-

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> À ce sujet, la lettre d'invitation et la liste des participants peuvent être consultées en annexe 2.

### 6.2.3 La consultation publique - mars 2015

La municipalité de Rivière-Ouelle a publié un avis public officiel le 30 janvier 2015, convoquant la population à une séance d'information publique le 6 mars 2015 pour la présentation du projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et la consultation du public. Pour cette activité cruciale pour la poursuite ou non du projet, c'est-à-dire le dépôt ou non de la demande de désignation de paysage culturel patrimonial, la population s'est présentée en grand nombre. En excluant les sept personnes responsables d'animer la soirée et de prendre des notes (municipalité de Rivière-Ouelle et Ruralys), 38 personnes se sont déplacées pour la présentation du projet par la municipalité de Rivière-Ouelle, la présentation du diagnostic par Ruralys et la discussion.

Considérant que cette séance de consultation concerne un territoire hautement fréquenté par une population saisonnière, trois étapes ont été réalisées afin de rejoindre l'ensemble de ces personnes. Premièrement, la date de la consultation a volontairement été choisie pendant la semaine de relâche scolaire, de surcroît un vendredi soir. Les résidents saisonniers ont été contactés par courriel<sup>24</sup> et via les réseaux sociaux. Enfin, un sondage virtuel (aussi disponible en format papier) a été élaboré à l'aide de l'outil gratuit SurveyMonkey. Ainsi, l'ensemble des questions posées lors de la soirée de consultation publique ont été reportées dans le sondage en ligne. Les participants à la consultation publique ont été invités à v répondre, de même que ceux ne pouvant se rendre à la rencontre. Au total, 48 personnes ont répondu au sondage, dont 33 sont résidents de la zone d'étude et 10 d'un autre secteur de Rivière-Ouelle. Le sondage est joint à l'annexe 3 avec les réponses compilées par l'outil en ligne.

À la lumière des informations transmises, les résultats du sondage et des discussions révèlent une tendance sans équivoque : les résidents de Rivière-Ouelle appuient majoritairement le projet de désignation de paysage culturel patrimonial. Cette majorité est illustrée dans les résultats du sondage et dans les réponses lors de la consultation publique. Les réponses aux questions sont présentées ci-après. Considérant que les participants à la consultation étaient invités à répondre au sondage en ligne, seuls ces résultats seront présentés.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> La municipalité dispose d'une liste de coordonnées courriel des propriétaires de chalets et résidences secondaires habitant à l'extérieur.

Les questions 3 à 9 du sondage ont permis d'ajuster le schéma des forces et faiblesses/menaces et opportunités. Il a par exemple été demandé aux répondants de nommer d'autres forces pour la zone d'étude et d'indiquer les enjeux les plus importants selon eux. Deux enjeux ressortent de manière non équivoque, en lien avec l'érosion ainsi que le maintien de la qualité de vie, des paysages, du patrimoine bâti et de l'environnement. Lors de la soirée de consultation publique, les enjeux de préservation de la végétation et de l'entretien des plages ainsi que le maintien de la pêche à l'anguille ont été clairement identifiés. D'autre part, la priorisation des opportunités de développement par les répondants révèle que le milieu reconnaît la grande valeur des acquis et la nécessité de les préserver, mais que le potentiel de mise en valeur n'est pas pour l'instant une opportunité priorisée.

À la question du sondage en ligne concernant le résumé du diagnostic présenté, 87,5 % des répondants ont affirmé qu'il reflétait la réalité. Quant à la dixième et dernière question, la plus importante, elle se lit comme suit :

« Étant donné que la municipalité de Rivière-Ouelle sollicite l'appui de ses citoyens pour son projet de désignation de paysage culturel patrimonial ».

Les réponses à cette question sont présentées dans le tableau 6.2 ci-dessous.

**Tableau 6.2** Réponses obtenues à la dernière question du sondage en ligne.

	Réponses
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et je suis tout à fait en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>62,50%</b> 30
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et je suis en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>20,83%</b> 10
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux mais je suis plus ou moins en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>12,50%</b> 6
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux mais je suis en désaccord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>2,08%</b> 1
Je ne reconnais pas l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux mais je suis en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>0,00%</b> O
Je ne reconnais pas l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et je suis en désaccord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>2,08%</b>
Total	48

Ce résultat a surpris la municipalité et témoigne de la forte reconnaissance du milieu au paysage et au projet soumis. Ainsi, 83 % (40 participants sur 48) <u>ont répondu qu'ils reconnaissent l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux ET qu'ils sont tout à fait d'accord OU en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial. L'appui de la population au projet de désignation est donc clair et sans équivoque.</u>

#### 6.2.4 Activités de communications

L'ensemble des activités de communication ayant eu lieu dans le cadre du projet-pilote sont présentées au tableau 6.3.

**Tableau 6.3** Résumé des activités de communication

Table de concertation	
Activité de communication	Date
Sollicitation du milieu pour adhésion à la table *	Décembre 2014 /
	janvier 2015
Choix de la date et invitation à la rencontre	Janvier-février 2015
Tenue de la rencontre	27 février 2015 AM
Invitation à la conférence de presse annonçant la consultation publique du 6 mars 2015	27 février PM
Invitation aux membres à répondre au sondage en ligne	6 mars 2015
* Le document marqué d'une étoile est disponible à l'annexe 2.	
Consultation publique	
Activité de communication	Date
Publication dans le journal Rivière-Web d'un article sur le projet **	Janvier 2015 et
	février 2015
Émission de l'avis public - municipalité de Rivière-Ouelle **	30 janvier 2015
Site internet de la municipalité : annonce de la consultation publique et création d'une	31 janvier 2015
page pour le projet <sup>25</sup>	
Invitation des citoyens de Rivière-Ouelle (média-poste) **	Février 2015
Invitation par courriel des citoyens saisonniers du secteur d'étude et envoi du résumé	Février 2015
du diagnostic	
Publication du résumé du diagnostic paysager sur le site web de la municipalité **	Février 2015
Publication de l'annonce de la consultation via Facebook **	Février 2015
Conférence de presse annonçant la consultation publique – présence du maire de	27 février 2015
Rivière-Ouelle et du préfet de la MRC de Kamouraska	
Émission d'un communiqué de presse annonçant le projet et la consultation	
publique (communiqué et revue de presse à l'annexe) **	
Rappels de la consultation publique via les réseaux sociaux	Semaine du 2 mars
Tenue de la consultation publique	6 mars 2015
** Les documents marqués de deux étoiles sont disponibles à l'annexe 4.	

<sup>25</sup> Cette page peut être consultée à l'adresse suivante : http://riviereouelle.ca/pointe-aux-orignaux

- 96 -

# 7. Les enjeux de transformation du paysage

L'établissement du diagnostic paysager du secteur d'étude a permis d'en dégager les valorisations (forces et opportunités) et les dévalorisations (faiblesses et menaces), présentées en schéma à la page suivante. Ces dernières ont d'abord fait l'objet d'un travail en comité avec la municipalité à partir de la version préliminaire du diagnostic et de l'expérience territoriale de chaque membre du comité de travail. Elles ont par la suite été présentées et commentées par les membres de la table de concertation et les citoyens lors de la consultation publique et du sondage en ligne. Cette validation en dehors du comité de travail a permis d'ajuster le contenu du schéma.

Ce sont tout d'abord les forces qui ont été identifiées. Nombreuses, certaines ont été regroupées pour former des forces thématiques, comme le patrimoine bâti. L'emballement pour ce territoire de la part des gens qui l'habitent fait en sorte que les forces identifiées sont multiples et les faiblesses, peu nombreuses. Quant aux menaces potentielles, elles sont à l'image des faiblesses identifiées, c'est-à-dire qu'elles sont en faible nombres, mais font l'unanimité chez les gens consultés. Les opportunités reliées au développement et à la mise en valeur sont nombreuses, à l'image du nombre de forces identifiées. Les gens consultés semblent donc avoir à cœur l'avenir de ce territoire rivelois.

# **FORCES**

Les paysages culturels diversifiés de grande valeur historique.

La proximité de l'estuaire du Saint-Laurent.

L'ouverture visuelle continue sur l'estuaire du Saint-Laurent et les nombreuses possibilités d'observation des couchers de soleil.

Le sentiment de quiétude et la sensation d'être sur une île provoqués par l'isolement géographique du secteur et l'avancée du territoire dans l'estuaire.

L'absence de pollution visuelle qui fait de ce lieu un endroit unique pour l'observation astronomique.

Les accès publics à la berge (quai, plages, chemins).

La propreté et l'état d'entretien des propriétés, incluant les aménagements paysagers (clôtures, haies d'églantiers, etc.)

La qualité du patrimoine bâti des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

La pratique ancestrale de la pêche à l'anguille.

Le caractère de villégiature dominant.

La présence du hameau historique de Pointe-aux-Orignaux.

La diversité de la faune et de la flore.

Lieu inspirant et invitant pour la pratique d'une activité sportive : vélo, course, marche, planche à voile, etc.

# **MENACES POTENTIELLES**

L'érosion littorale par l'eau, la glace et le vent.

La détérioration de l'intégrité du bâti par la discordance des styles architecturaux, de la volumétrie, de l'implantation, de l'intégration et de l'aménagement paysager.

La détérioration ou la destruction de la végétation indigène par l'action humaine (ex. : églantiers, arbres matures).

La perte de percées visuelles par de nouvelles constructions et par les aménagements paysagers.

La disparition de la pêche à l'anguille.

La perturbation du paysage par de nouveaux lotissements.

# **ENJEUX**

La perte de portions de plages (érosion) ou les dommages aux propriétés causées par l'eau, la glace et le vent.

Le maintien et la pérennité de la pêche à l'anguille.

L'entretien des sites et des bâtiments patrimoniaux (chalets, résidences, manoir, chapelle, etc.).

La conciliation des usages entre résidents, estivants et visiteurs.

La préservation de l'environnement végétal indigène ainsi que la végétation recouvrant les crêtes rocheuses.

Le maintien de la qualité de vie, des paysages, du patrimoine bâti et de l'environnement en lien avec le développement et l'aménagement.

Le maintien de l'environnement sonore et du calme qui émane du lieu.

Le maintien, la préservation et l'ajout de vocations récréotouristiques et institutionnelles.

Le maintien, l'entretien et l'ajout d'accès publics au littoral.

Le maintien de la qualité des plages, entre autres par le contrôle de l'accès aux véhicules quad.

# **FAIBLESSES**

L'éloignement relatif de la route touristique et des noyaux villageois.

La quasi absence de signalisation menant à la zone d'étude et aux lieux publics.

La présence de certaines constructions hétérogènes et mal intégrées.

Le peu d'ouvertures visuelles à la pointe aux Iroquois engendré par la densité du bâti et de la végétation.

Le manque de régularité de l'entretien des plages.

La non-accessibilité au public du littoral dans les secteurs non construits.

# **OPPORTUNITÉS**

La concordance entre la vision de développement de la municipalité de Rivière-Ouelle et le projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.

Le projet de la municipalité en cours de réalisation pour l'aménagement et la mise en valeur du secteur du quai.

Le projet de signalisation pour le littoral du Kamouraska.

La fréquentation et la reconnaissance du lieu par la population.

La volonté locale de maintenir les pêches à l'anguille.

Les accès publics au quai et aux plages.

L'adoption récente d'un PIIA pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux

Le potentiel touristique de la zone d'étude

Le potentiel de mise en valeur du patrimoine

Le potentiel d'une plus grande appropriation et fréquentation des lieux par la population locale par le développement d'activités socioculturelles et le retour de petites croisières en partance du quai..

# 8. Conclusion

Ce diagnostic paysager a présenté les paysages naturels et humanisés exceptionnels du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux à Rivière-Ouelle, au Kamouraska, avec l'objectif affirmé de procéder à une demande de désignation de paysage culturel patrimonial auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La présentation du relief et de la biogéographie de la zone d'étude est suivie de l'historique de l'occupation du secteur. Par la suite, sont présentées les transformations et persistances du paysage, les caractéristiques remarquables des paysages, les éléments démontrant la reconnaissance par la collectivité de ces caractéristiques remarquables et son sentiment d'appartenance au secteur.

Uniques par leur localisation maritime et par leur isolement, les paysages du secteur d'étude sont reconnus par le milieu pour le lien unique qu'ils offrent avec l'estuaire du Saint-Laurent. Toutefois, ils constituent également un lieu méconnu, pour plusieurs facteurs, dont l'éloignement des circuits routiers principaux et la signalisation déficiente. Le projet de mise en valeur du quai de la Pointe-aux-Orignaux et un projet de signalisation des sites touristiques des municipalités du littoral du Kamouraska contribueront à moyen terme à faire connaître ce milieu exceptionnel. Le long du littoral de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent, peu d'endroits offrant un accès public au littoral existent. Cela fait du secteur du quai de Rivière-Ouelle un lieu d'autant plus prisé. Une désignation du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux contribuera à une mise en valeur du milieu qui attirera davantage les résidents de Rivière-Ouelle ainsi que les visiteurs. Ce type de site est en effet couru des touristes pour le contact privilégié et unique qu'il offre avec l'estuaire du Saint-Laurent et constitue un cadre de vie exceptionnel pour la population de Rivière-Ouelle.

Selon la définition de « paysage culturel patrimonial » du MCC, le secteur ciblé par une demande de désignation doit présenter un intérêt historique, emblématique ou identitaire. Comme le démontre ce diagnostic paysager et les résultats des consultations des citoyens, il est pertinent d'affirmer que le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux de la municipalité de Rivière-Ouelle présente les trois types d'intérêts, à différents degrés. Le tableau suivant en présente l'argumentaire.

Tableau 8.1 L'intérêt historique, identitaire et emblématique de la zone d'étude

# Intérêt historique

Le MCC définit ce type d'intérêt ainsi : « découle d'activités, d'événements ou de personnages ayant marqué un lieu de façon tanqible, à travers le temps ».

La zone d'étude présente un intérêt historique majeur pour les caractéristiques suivantes :

- Lieu où s'est développée une pratique devenue aujourd'hui un savoir-faire ancestral quasi disparu au Québec, mais toujours pratiqué à Rivière-Ouelle : la pêche à l'anguille. Huit pêches émaillent le littoral de la zone d'étude.
- Ancien lieu où était pratiquée la pêche au « marsouin » (béluga) dès 1700.
- L'importante histoire reliée au transport maritime : quai construit en 1852; à l'apogée de son utilisation, le quai était coiffé à son extrémité d'un phare habité et de hangars, et le chemin de fer du Grand Tronc s'y rendait; le transport se faisait par goélettes ou bateaux à vapeur et un traversier assurait le transport des personnes d'une rive à l'autre. C'est la présence du quai qui a permis le développement du hameau de Pointe-aux-Orignaux (manoir, villa, villégiature, chapelle).

#### Intérêt identitaire

Le MCC définit ce type d'intérêt ainsi : « réfère aux spécificités d'un territoire auquel une communauté s'identifie ».

La zone d'étude présente un intérêt identitaire important pour les caractéristiques suivantes :

- La position géographique de cette portion de territoire : il s'agit d'une avancée de terre dans l'estuaire protégée du territoire au sud-est par des crêtes rocheuses boisées parallèles à l'estuaire. Aucun autre territoire de ce type le long de la portion estuarienne du Saint-Laurent n'est autant occupée, habitée (les autres cas sont la presqu'île de Cacouna et le Parc national du Bic).
- Cette avancée du territoire éloigne aussi la zone d'étude des routes touristiques, ce qui en fait une entité résolument maritime pour laquelle les territoires voisins sont agricoles. Cette position géographique jumelée au caractère maritime fait de ce territoire un paysage humanisé unique au Bas-Saint-Laurent.
- Le petit noyau villageois de Pointe-aux-Orignaux avec ses éléments bâtis repères : la villa Fleur des Bois, la chapelle et le manoir constitue un hameau maritime unique.
- Les citoyens considèrent comme un privilège ce lien unique qu'ils entretiennent avec le Saint-Laurent.

#### Intérêt emblématique

Le MCC définit ce type d'intérêt ainsi : « présence d'éléments symboliques au caractère unique ou atypique / forte valorisation d'espaces ou de repères territoriaux, porteurs d'occupations anciennes ».

La zone d'étude présente un intérêt emblématique important pour les caractéristiques suivantes :

• Bien que la zone d'étude ne comporte pas d'élément symbolique ou ayant un caractère unique (relief ou activité économique), il est pertinent d'affirmer que l'estuaire du Saint-Laurent constitue ici l'intérêt emblématique de la zone d'étude. L'étroite relation entre la population, ses activités et le type d'occupation du territoire avec l'estuaire du Saint-Laurent est ici majeure et constitue le fondement de l'intérêt historique et identitaire de ce territoire.

Ce diagnostic révèle l'opportunité de vivre la désignation d'un paysage culturel patrimonial dans la municipalité de Rivière-Ouelle, dans un secteur reconnu comme exceptionnel pour la qualité de ses paysages et de son patrimoine en général. L'identification des forces, faiblesses, menaces, opportunités et enjeux permet par ailleurs d'avoir en main les bases nécessaires à l'amorce d'une réflexion collective sur le contenu d'un éventuel plan de conservation et de mise en valeur d'un paysage culturel patrimonial. Cette éventuelle reconnaissance du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux par le gouvernement du Québec constituerait une fierté locale et régionale. Elle entrainerait également la prise en main par le milieu de son développement et de sa mise en valeur.

### **BIBLIOGRAPHIE**

BARIL, Roger et Bertrand ROCHEFORT (1965) *Carte pédologique du comté de Kamouraska, Québec*. Échelle 1 : 63 360. La Pocatière : Ministère de l'Agriculture du Canada.

BÉGIN, Gilbert et Bernard LAROCHE (2003) « Le déclin de l'anguille américaine ». Reportage vidéo et article en ligne pour La Semaine verte. Radio-Canada. En ligne : <a href="https://ici.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/ColorSection/peche/031130/anguille.shtml">https://ici.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/ColorSection/peche/031130/anguille.shtml</a>. Page consultée le 13 mars 2015.

COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE (2012) *Restauration de la plage des Jésuites, Rivière-Ouelle. Rapport de caractérisation*. Rimouski.

COMPAGNIE AÉRIENNE FRANCO-CANADIENNE (1928-1930) Mosaïque aérienne de la Gaspésie. Feuillet 82-1. Québec, 1928-1930.

DYKE, A. S. et al (2004) Paleovegetation Maps of Northern North America, 18 000 to 1 000 BP. Geological Survey of Canada, Open File 4682, Ottawa.

HUBERT, C. (1973) *Région de Kamouraska, La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli. Rapport géologique 151.* Ministère des Richesses naturelles, Québec.

HUDON, Paul-Henri (1972) *Rivière-Ouelle 1672-1972* : *Rivière-Ouelle de la Bouteillerie, 3 siècles de vie*. S.I. : Comité du Tricentenaire.

JOHNSON, L (s.d.) Les Malécites et la réserve de Viger. Document inédit (réf. : Jean-Yves Pintal, archéologue)

LAMBERT, Richard (s.d.) « Les pointes en dents de scie de ma paroisse de Rivi;ere-Ouelle », communication personnelle à la municipalité de Rivière-Ouelle.

LECHASSEUR, A. (1993) « La mise en valeur séculaire des ressources : Amérindiens et premiers Européens ». *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Collection Les régions du Québec. Québec : Éditions de l'IQRC, : 60-98.

LÉVESQUE, Ulric (sous la direction de) (1997) Rivière-Ouelle : *1672-1997*. Rivière-Ouelle : Corporation du 325<sup>e</sup> anniversaire de Rivière-Ouelle.

MICHAUD, Ghislain (2003) Les gardiens des portages. L'histoire des Malécites du Québec. Québec : Éditions GID.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013) Rivière-Ouelle - Réintroduction du bar rayé dans le Saint-Laurent : découverte d'une seconde frayère. Québec : Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2003) Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec. Québec : ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE (s.d.) *Notre histoire.* En ligne : <a href="http://riviereouelle.ca/">http://riviereouelle.ca/</a> media/documents/pdf/notre histoire.pdf

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE (2014) *Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.* Rivière-Ouelle, province de Québec.

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE (2013). « Projet Le journal intime de la Pointe-aux-Orignaux. Projet soumis au MCC dans le cadre de l'appel de projet au Fonds du patrimoine culturel, volet 5. Rivière-Ouelle, province de Québec.

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE (1991). *Règlement de zonage*. Rivière-Ouelle, province de Québec.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA (2013). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Adopté mais non en vigueur en date du 2 février 2015.

ROUSSEAU, Jean-François (2014) Communication personnelle. Données personnelles d'observation d'oiseaux au quai de Rivière-Ouelle pour l'année 2014. Non publié.

RURALYS (2015) *Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois. Rapport final.* Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

RURALYS (2014) Étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle. Patrimoine bâti, paysages et archéologie. Municipalité de Rivière-Ouelle. Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

RURALYS (2014b) *Aménagement de sites d'accueil du public dans la MRC de Kamouraska. Guide pratique*. MRC de Kamouraska. Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

RURALYS (2014c) Plan d'aménagement du secteur du quai de la pointe aux Orignaux de Rivière Ouelle. Municipalité de Rivière-Ouelle. Sainte-Anne-de-la-Pocatière, avec la collaboration de Ici et Là, Coop d'aménagement.

RURALYS (2008) Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: Un outil de connaissance et de gestion du territoire. La MRC de Kamouraska. La Pocatière : rapport remis à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

RURALYS (2004) Les paysages du Kamouraska : Connaissance, évaluation et valorisation. Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Tourisme Québec, Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, MRC de Kamouraska, Tourisme Bas-Saint-Laurent. La Pocatière.

TARDIF, L. et L. OUELLET (1978) Les possibilités d'utilisation agricole des sols. Comté de Kamouraska. Québec : Agriculture Québec.

# **ANNEXE 1**

Extrait du rapport final du projet *Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois*, section 4.5.4.4 (paysage remarquable de Pointe-aux-Orignaux).

Il s'agit de la synthèse générale des réponses obtenues suites aux discussions à propos du quatrième paysage remarquable identifié par Ruralys et pour lequel les participants devaient donner leur avis sur cette identification.

#### 3.4.4.1. Synthèse générale et analyse

Les participants qualifient la Pointe-aux-Orignaux de « paysage maritime ». C'est une « zone exceptionnelle » pour son patrimoine et au niveau historique, notamment le quai et la chapelle. C'est un « mini village », avec un important patrimoine bâti. C'est aussi un site naturel important, avec une belle plage accessible, la présence du fleuve, les oiseaux, les rosiers sauvages et des roches sédimentaires intéressantes. Il y a un accès au fleuve via le quai et c'est possible d'y marcher. Les odeurs aussi sont intéressantes, car « ça sent le fleuve ». La topographie également est décrite comme « exceptionnelle ».

Ce site est reconnu comme remarquable par les participants pour l'histoire, car il reflète l'histoire maritime de la région, avec une véritable industrie, une voie ferrée, etc. qui est une caractéristique du Kamouraska. C'est aussi la marque de la pêche (pêche à l'anguille) qui est représentative de la région.

On y retrouve aussi une ambiance paysagère assez particulière, car « c'est une avancée dans l'estuaire, dans le fleuve, on est coupé du monde » avec le « rythme des marais [sic] » et la faune aquatique. Pour de nombreux participants, « c'est magnifique ».

Pour la plupart des participants, c'est un paysage remarquable. Il y a beaucoup d'intérêt et d'émerveillement chez les participants. Pour certains, « c'est le plus remarquable, le premier, le meilleur paysage au Kamouraska ». Ce paysage est considéré comme très représentatif de Rivière-Ouelle, mais pas nécessairement représentatif et emblématique de la région du Kamouraska. Pour d'autres, c'est un paysage remarquable, mais « ça n'est pas un paysage unique, ça peut se retrouver ailleurs. »

Les participants soulignent que c'est un secteur exceptionnel, mais qu'il est **« en danger »** et **« à risque »** et qu'il mériterait plus de protection.

#### Conclusion

Les participants considèrent ce paysage comme remarquable pour le patrimoine et l'histoire qu'il représente. Ils le considèrent également comme exceptionnel pour l'« expérience » et l'ambiance qu'il procure. Beaucoup considèrent ce paysage comme représentatif, car il représente l'identité maritime de la région. En revanche, il ne semble pas être considéré comme emblématique de l'ensemble du Kamouraska.

# **ANNEXE 2**

# Documents pour la préparation de la table de concertation

- Lettre d'invitation à la table de concertation au projet de désignation de paysage culturel patrimonial
- Liste des participants à la table de concertation



Le 19 décembre 2014

Madame Jeanne Maguire Agente de développement culturel MRC du Kamouraska 425, avenue Patry Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

Objet : Invitation à siéger sur la Table de concertation pour la désignation du paysage culturel patrimonial du secteur de la Pointe-aux-Orignaux

La municipalité de Rivière-Ouelle est en démarche pour le dépôt d'un dossier afin d'obtenir une désignation de paysage culturel patrimonial pour le secteur de la Pointe-aux-Orignaux par le gouvernement du Québec. Ce projet-pilote est réalisé en collaboration avec Ruralys, centre d'expertise et d'animation en patrimoine qui nous accompagne dans les différentes étapes du processus de désignation.

La récente loi sur le Patrimoine culturel intègre la notion de paysage culturel patrimonial pour lequel un statut (désignation) a été créé par le ministère de la Culture et des Communications. Cette reconnaissance que nous voulons obtenir par le gouvernement du Québec constituera un label de qualité pour ce paysage remarquable de Rivière-Ouelle. La démarche de désignation est basée sur une concertation du milieu et par la prise en charge de son développement, de sa conservation et de sa mise en valeur.

Ainsi nous souhaitons vous inviter à participer à une Table de concertation. Les principaux acteurs du territoire, ministères et organismes ayant un lien avec ce territoire sont invités à une première rencontre. Nous planifions cette rencontre à la fin janvier pour vous présenter la démarche de désignation de paysage culturel patrimonial et le diagnostic paysager du secteur de la Pointe-aux-Orignaux et échanger sur les problématiques et enjeux de ce territoire. Votre opinion est importante pour le succès de ce projet.

Nous espérons sincèrement que vous participiez à la Table de concertation pour la désignation du paysage culturel patrimonial du secteur de la Pointe-aux-Orignaux et attendons une réponse favorable de votre part le plus rapidement possible afin de planifier une première rencontre à la fin janvier 2015.

Merci à l'avance de votre intérêt à participer à ce projet. Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Louis-Georges Simard, Maire

c. c. Dominique Lalande, directrice générale Ruralys



# LISTE DES INTERVENANTS - TABLE DE CONCERTATION DÉSIGNATION DU PAYSAGE CULTUREL DU SECTEUR DES POINTES AUX IROQUOIS ET AUX ORIGNAUX

Organisme	Représentant	Téléphone	Courriel
Municipalité de Rivière-Ouelle	Louis-Georges Simard	418-856-6315	lgsim@videotron.ca
Municipalité de Rivière-Ouelle	Jean Vézina	514-627-6424	cgvezina@xplornet.com
Municipalité de Rivière-Ouelle	Richard Dubé	418-371-0651	richarddube01@gmail.com
Municipalité de Rivière-Ouelle	Nancy Fortin	418-856-3829 poste 203	agent@riviereouelle.ca
Corporation des riverains	Marie Gagnon	418-371-0811	criverains@gmail.com
Pêcheurs à anguilles	Simon Beaulieu	418-856-5660	simonbeaulieu@videotron.ca
Pêcheurs à anguilles	Rémi Hudon	418-894-3925	squatter26@hotmail.com
Dânhauma à manaillea	Davil Analoš Hiralan	418-856-5645/418-371-3371/418-860-	
Pêcheurs à anguilles	Paul-André Hudon	7005	
Comité de développement	Normand Martin	418-894-2531	chanlou2@hotmail.com
Corporation historique et	Dogor Martin	418-856-1389	rmartin 20100 Quidantran ca
culturelle	Roger Martin	418-856-1389	rmartin20199@videotron.ca
Camp Canawish	Margot Lavoie	418-856-1668	margot_lavoie@hotmail.com
Corporation fabrique (chapelle)	Alain Bourrassa	418-570-5045	alainbourassa2010@hotmail.com
Propriétaire du manoir	Guy Deschênes	418-809-1114	guydeschenes1@hotmail.com
MRC de Kamouraska	Jeanne Maguire	418-492-1660	jmaguire@mrckamouraska.com
MCC	Euchariste Morin	418-727-3652	euchariste.morin@mcc.gouv.qc.ca
MAMOT	Nadia Turcotte	418-727-3629 poste 80106	Nadia.turcotte@mamrot.gouv.qc.ca
ATR	Pierre Laplante,	418 867-1272	nio mala planta @bassaintlaumant sa
ATR	directeur	1 800 563-5268	pierrelaplante@bassaintlaurent.ca
Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire	Esther Blier	418-867-8882 poste 205	eblier.zipse@gmail.com
Ruralys	Dominique Lalande	418-856-6251 poste 8	dlalande@ruralys.org
Ruralys	Catherine Plante	418-856-6251 poste 4	cplante@ruralys.org





Rivière-du-Loup, le 5 janvier 2015

Monsieur Louis-Georges Simard Maire Municipalité de Rivière-Ouelle 106, rue de l'Église Rivière-Ouelle (Québec) GOL 2C0

Objet: Invitation à siéger sur la Table de concertation pour la désignation du paysage culturel patrimonial du secteur de la Pointe-aux-Orignaux

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous désirons vous informer de notre intention de participer à cette table de concertation, visant le projet-pilote à obtenir une désignation de paysage culturel patrimonial pour le secteur de la Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle.

Nous désirons déjà vous féliciter pour votre volonté à protéger les paysages de votre municipalité par cette reconnaissance, et nous vous souhaitons la réalisation de ce label de qualité pour ce paysage remarquable.

Pour toutes ces raisons, nous serons heureux de contribuer à cette démarche par notre présence sur cette Table de concertation.

Espérant le tout à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pierre Laplante Directeur général

c. c. Mme Dominique Lalande, directrice générale Ruralys

# **ANNEXE 3**

Résultats du sondage en ligne sur le projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux



### Résultats sondage - consultation publique

# Projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

#### Préambule

La municipalité de Rivière-Ouelle est en processus pour déposer auprès du gouvernement du Québec pour déposer une demande de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux lroquois et aux Orignaux. Cette désignation permettra concrètement d'apposer un sceau de qualité sur un secteur de la municipalité dont les paysages sont exceptionnels, ce qui amènera visibilité et sentiment de fierté. De plus, cette reconnaissance nationale est un levier pour le développement de différents projets et outils pour la sensibilisation, le développement, la préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager du secteur.

Différentes étapes de la démarche de désignation ont déjà eu lieu : identification et diagnostic paysager du territoire, formation d'une table de concertation avec les intervenants du milieu suivi d'une présentation du diagnostic et d'une consultation aux membres de la table. L'étape de consultation du public est primordiale et permet de mesurer l'intérêt du milieu et le niveau d'adhésion au projet. Votre participation est importante pour nous!

Précision: Le projet de désignation de paysage culturel qui vous est soumis n'est pas le même projet que celui de l'aménagement du secteur du quai. Bien qu'ils se situent dans la même partie de territoire, les deux projets sont indépendants. Chacun des deux projets nécessite une consultation publique. Celle pour le projet d'aménagement du quai aura lieu ultérieurement.

Date limite pour envoyer les réponses au sondage (en ligne ou papier au bureau municipal) : dimanche 15 mars 2015.

\*\*Pour répondre au sondage ci-dessous, vous devez avoir consulté le document résumé du diagnostic paysager sur le site internet à la page suivante : http://riviereouelle.ca/pointe-aux-orignaux ou avoir assisté à la consultation publique du 6 mars 2015.\*\*

#### **Ouestion 1**

#### Vous êtes :

Choix de réponses	Réponses
Un résident du secteur de la pointe aux Iroquois ou aux Orignaux (chemin des Jésuites, chemin de la Cinquième-Grève Est et Ouest, chemin de l'Anse-des-Mercier, route du Quai, chemin D'Auteuil, chemin Maurice-Proulx, chemin De Boishébert)	33
Un résident de Rivière-Ouelle en dehors de la zone ciblée pour le projet	10
Non-résident de Rivière-Ouelle	5
Total	48

### Après la lecture du résumé du diagnostic paysager, considérez-vous qu'il reflète la réalité?

Choix de réponses	Réponses
Oui	<b>87,50%</b> 42
Non	8,33% 4
Ne sais pas	<b>4,17%</b> 2
Total	48

#### Commentaires:

Mais je ne voudrais pas perdre la quietude du coin

15/03/2015 22:47 Afficher les réponses de la personne interrogée

C'est vraiment un très beau projet qui reflète la réalité.

15/03/2015 11:34 Afficher les réponses de la personne interrogée

Le résumé parle beaucoup trop de cran rocheux alors qu'il s'agit d'un cran boisé.

14/03/2015 10:26 Afficher les réponses de la personne interrogée

Par contre, il faut noter que les vues sur l'estuaire ont été diminuées suite à la construction de la maison du 163 chemin de l'anse des Mercier.

09/03/2015 19:29 Afficher les réponses de la personne interrogée

Je crois que le nom du secteur « des pointes aux Iroquois et aux Orignaux » n'est pas représentatif de toutes les parties du secteur qui ne se trouvent pas sur ces pointes. Pourquoi ne pas le nommer « Secteur de la grève de Rivière-Ouelle » ou « de la cinquième grève » ?

09/03/2015 15:43 Afficher les réponses de la personne interrogée

Le diagnostic paysager ne réflète pas la réalité.Le diagnostic parle de cran rocheux. Ce qui est vu est davantage un " cran boisé " une pointe forestière qui s'avance dans le fleuve. D'ailleurs l'ATR parle du secteur comme d'une des dernières "pointe forestière"du Bas Saint-Laurent.Le résumé ne parle pas du développement durable ni d'éco-responsabilité. 09/03/2015 11:36 Afficher les réponses de la personne interrogée

Ce projet de désignation du paysage devrait absolument englober le nouveau développement (Boisé de l'anse) situé un peu plus à l'est de la Pointe aux orignaux. Ce boisé magnifique, risque de disparaître au profit de grosses demeures. L'harmonie du paysage en serait irrémédiablement détruit. De plus, une charte écologique devrait être instaurée pour les nouveaux résidents de ce secteur afin d'éviter les dérives (arbres coupés, terrains gazonnés en plein bois, bruits, etc.) Ce lieu abrite une faune importante depuis toujours.

06/03/2015 15:44 Afficher les réponses de la personne interrogée

De manière remarquable. Une seule erreur de vignette.

06/03/2015 13:12 Afficher les réponses de la personne interrogée

Il faut faire attention à toutes dérives possibles. Protéger c'est mettre à l'abri de toutes spéculations ou convoitises à l'égard d'un bien qui nous est cher. À vouloir bien faire, on fait plus de mal parfois.

06/03/2015 10:11 Afficher les réponses de la personne interrogée

#### Question 3

### Après la lecture de la liste des forces présentées dans le tableau ci-dessus :

#### Êtes-vous en accord avec les forces énoncées?

Choix de réponses	Réponses
Oui	<b>95,83%</b> 46
Non	<b>4,17%</b> 2
Total	48

2/7

#### Voyez-vous d'autres forces à ajouter?

Choix de réponses	Réponses
Non	<b>66,67%</b>
Oui	8,33% 4
Réponses (veuillez préciser)	<b>25,00%</b> 12
Total	48

#### Si oui, précisez :

Cela me semble refléter la réalité.

15/03/2015 11:34 Afficher les réponses de la personne interrogée

Site riche en histoire

15/03/2015 11:21 Afficher les réponses de la personne interrogée

Couchers de soleil Ciel étoilé, peu de pollution visuelle

15/03/2015 11:09 Afficher les réponses de la personne interrogée

Respect architectural et paysagé

14/03/2015 23:41 Afficher les réponses de la personne interrogée

Les superbes et uniques couchers de soleil.

13/03/2015 22:49 Afficher les réponses de la personne interrogée

Une piste exceptionnelle pour les sports tels le vélo , la marche , le jogging ... tout cela se faisant d'une façon très sécuritaire . Il faudrait cependant indiqué clairement une limite de vitesse à certains endroits stratégiques pour les automobilistes et les motocyclistes.

10/03/2015 14:01 Afficher les réponses de la personne interrogée

3. l'ouverture visuelle encore une fois modifiée de façon importante

09/03/2015 19:29 Afficher les réponses de la personne interrogée

Préservation des arbres sur les crans rocheux ce qui permet de diminuer la force des vents. Routes sans issue qui limitent la circulation. Par ailleurs la signalisation devrait indiquer qu'elles sont sans issue. Absence de commerces quétaines. 09/03/2015 11:36 Afficher les réponses de la personne interrogée

Milieu artistique(musical) Protection écologique des berges. \*\* Les plus beaux couchés de soleil en Amérique du Nord. \*\* 07/03/2015 10:54 Afficher les réponses de la personne interrogée

Concernant le point de la diversité da la faune et de la flore, vous pourriez ajouter que l'endroit est déjà un site reconnu comme site d'observation d'oiseaux.

06/03/2015 22:25 Afficher les réponses de la personne interrogée

Encore plus d'activités culturelles pourraient y être offertes ainsi que le retour de petites croisières si c'était possible....

06/03/2015 15:44 Afficher les réponses de la personne interrogée

l'accès direct au fleuve pour les baigneurs intrépides.

06/03/2015 10:11 Afficher les réponses de la personne interrogée

Dans le tableau des forces présenté ci-dessous, veuillez cocher en ordre d'importance les 4 qui selon vous décrivent le mieux les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.

	Importance 1	Importance 2	Importance 3	Importance 4	Total
Les paysages culturels diversifiés de grande valeur.	10	2	0	0	12
La proximité de l'estuaire du Saint-Laurent.	6	3	0	0	9
L'ouverture visuelle continue sur l'estuaire du Saint-Laurent.	16	5	8	2	31
Le sentiment de quiétude et la sensation d'être sur une île provoqués par l'isolement géographique du secteur et l'avancée du territoire dans l'estuaire.	11	11	7	2	31
Les accès publics à la berge (quai, plages, chemins).	8	2	3	9	22
La propreté et l'état d'entretien des propriétés, incluant les aménagements paysagers (clôtures, haies d'églantiers, etc.)	0	3	1	2	6
La qualité du patrimoine bâti des XIXe et XXe siècles.	1	7	5	2	15
La pratique ancestrale de la pêche à l'anguille.	1	3	4	10	18
Le caractère de villégiature dominant.	1	2	2	3	8
La présence du hameau historique de Pointe-aux-Orignaux.	2	1	3	7	13
La diversité de la faune et de la flore.	2	4	2	3	11
L'éloignement relatif de la route touristique et des noyaux villageois.	1	1	8	4	14

# Question 6

Le tableau ci-dessous liste les opportunités de développement, de mise en valeur et de préservation des paysages ayant été identifiés dans le diagnostic paysager. Cochez les 4 qui selon vous sont les plus importantes.

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total
La concordance entre la vision de développement de la municipalité de Rivière-Ouelle et le projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.	15	5	0	6	26
Le projet de la municipalité en cours de réalisation pour l'aménagement et la mise en valeur du secteur du quai.	8	12	4	3	27
Le projet de signalisation pour le littoral du Kamouraska.	3	1	2	1	7
La fréquentation et la reconnaissance du lieu par la population.	3	1	1	0	5
La volonté locale de maintenir les pêches à l'anguille.	1	10	10	4	25
Les accès publics au quai et aux plages.	5	1	6	6	18
L'adoption récente d'un PIIA pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux.	6	1	4	5	16

4/7

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total
Le potentiel touristique de la zone d'étude.	0	1	2	2	5
Le potentiel de mise en valeur du patrimoine.	3	4	7	0	14
Le potentiel d'une plus grande appropriation et fréquentation des lieux par la population locale par le développement d'activités socioculturelles.	3	0	2	7	12
La présence de la chapelle de Pointe-aux-Orignaux offrant un potentiel pour le développement d'activités socioculturelles.	7	7	5	8	27

Le tableau ci-dessous liste les faiblesses du territoire ayant été identifiées dans le diagnostic paysager. Cochez les 4 qui selon vous sont les plus évidentes et auxquelles il faudrait porter une attention particulière.

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total
L'éloignement relatif de la route touristique et des noyaux villageois.	7	1	3	5	16
La quasi absence de signalisation menant à la zone d'étude et aux lieux publics.	7	7	8	7	29
La présence de certaines constructions hétérogènes et mal intégrées.	32	2	1	3	38
Le peu d'ouvertures visuelles à la pointe aux Iroquois engendré par la densité du bâti et de la végétation.	2	8	9	5	24
La non-accessibilité au public du littoral dans les secteurs non construits.	6	12	10	3	31
Le manque d'hébergement touristique.	0	8	4	9	21

# Question 8

Le tableau ci-dessous liste les menaces potentielles sur le territoire ayant été identifiées dans le diagnostic paysager. Cochez les 4 qui selon vous devraient être surveillées de près.

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Total
L'érosion littorale par l'eau, la glace et le vent.	25	7	2	34
La détérioration de l'intégrité du bâti par la discordance des styles architecturaux, de la volumétrie, de l'implantation, de l'intégration et de l'aménagement paysager.	11	4	4	19
La détérioration ou la destruction de la végétation indigène par l'action humaine (ex. : églantiers, arbres matures).	6	16	7	29
La perte de percées visuelles par de nouvelles constructions et par les aménagements paysagers.	6	5	8	19
La disparition de la pêche à l'anguille.	1	4	11	16
La perturbation du paysage par de nouveaux lotissements.	3	8	11	22

L'étape d'identification des forces et faiblesses, menaces et opportunités a permis d'identifier des enjeux touchant l'avenir des paysages du secteur ciblé pour le projet de désignation de paysage culturel patrimonial.

À la lecture de ces enjeux dans le tableau ci-dessous, veuillez cocher les quatre que vous considérez les plus prioritaires pour vous.

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Tota
La perte de portions de plages (érosion) ou les dommages aux propriétés causées par l'eau, la glace et le vent.	20	4	7	4	35
Le maintien et la pérennité de la pêche à l'anguille.	3	8	5	11	27
L'entretien des sites et des bâtiments patrimoniaux (chalets, résidences, manoir, chapelle, etc.).	6	9	6	7	28
La conciliation des usages entre résidents, estivants et visiteurs.	5	1	5	4	15
La préservation de l'environnement végétal indigène.	9	11	4	4	28
Le maintien de la qualité de vie, des paysages, du patrimoine bâti et de l'environnement en lien avec le développement et l'aménagement.	12	11	6	5	34
Le maintien et la préservation des vocations récréotouristiques et institutionnelles.	0	0	4	3	7
Le maintien et l'ajout d'accès publics au littoral.	3	1	6	4	14

### Question 10

Étant donné que la municipalité de Rivière-Ouelle sollicite l'appui de ses citoyens pour son projet de désignation de paysage culturel patrimonial;

Choisissez l'affirmation qui correspond le mieux à votre opinion.

	Réponses
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et je suis tout à fait en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>62,50%</b> 30
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et je suis en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>20,83%</b> 10
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux mais je suis plus ou moins en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	12,50% 6
Je reconnais l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux mais je suis en désaccord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	<b>2,08%</b>
Je ne reconnais pas l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux mais je suis en accord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	0,00%
Je ne reconnais pas l'importance de préserver et de mettre en valeur les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux et je suis en désaccord avec la demande de désignation de paysage culturel patrimonial.	2,08% 1
Total	48

6/7

#### Avez-vous d'autres commentaires à nous transmettre?

#### Commentaires:

On ne peut être contre l'initiative, mais c'est la suite qui m'inquiète advantage.

15/03/2015 22:47 Afficher les réponses de la personne interrogée

Merci pour ce beau projet.

15/03/2015 11:34 Afficher les réponses de la personne interrogée

Je suis d'accord avec la désignation de paysage culturel. Toutefois, aux points 3 et 5 on parle d'ouverture visuelle continue sur l'estuaire du Saint-Laurent. Il ne faudrait pas que ceci mène à une interdiction de planter des arbres ou carrément à une déforestation du cran parallèle au Chemin de la 5ième Grève Ouest. Une des dernières pointe forestière du Bas-St.-Laurent et qui fait tout le charme de Rivière-Ouelle.

14/03/2015 10:26 Afficher les réponses de la personne interrogée

Il ne faudrait pas que la conséquence de cette désignation serait de faire augmenter les taxes municipales qui sont assez grandes actuellement.

13/03/2015 22:49 Afficher les réponses de la personne interrogée

Le secteur est d'une grande beauté mais j'apprécie particulièrement son éloignement de la route principale et la tranquillité que ça permet. Je n'apprécierais pas du tout que de grands accès publics nous amènent une plus grande circulation automobile, ce qui gâcherait énormément la quiétude des lieux. J'en serais vraiment très déçue et triste. 13/03/2015 20:10 Afficher les réponses de la personne interrogée

Il ne faudrait pas profiter de l'occasion pour augmenter encore nos taxes... Quoi qu'il en soit je sui en parfait accord avec le projet.

13/03/2015 16:42 Afficher les réponses de la personne interrogée

Les gens ont des résidences et des biens qu'ils ont acquis depuis très longtemps, nous payons des taxes extrêmement onéreuses et nous voulons donc faire ce qui nous plait chez nous sans avoir à demander la permission de tous. 10/03/2015 20:25 Afficher les réponses de la personne interrogée

Merci à qui de droit pour l'inscription à ce projet pilote en espérant que nous pourrons avoir un jour cette désignation de paysage culturel patrimonial.

10/03/2015 14:01 Afficher les réponses de la personne interrogée

Désolant de constater que la volonté politique est apparu malheureusement trop tard et que des actions (constructions) autorisées sont maintenant irréparables.

09/03/2015 19:29 Afficher les réponses de la personne interrogée

Je serais d'accord sans réserve si je sentais dans cette démarche une plus grande préoccupation de la nature (flore et faune) et de développement durable. L'occupation du territoire doit se faire sans dézonage abusif et sans déboisement des deux pointes. Déboiser veut dire augmentation des vents d'où érosion des berges et inconfort des riverains et visiteurs. Depuis près de 30 ans que j'habite la pointe aux Iroquois et la principale plainte des gens ce sont les vents et l'érosion!!!!! J'inclurais dans la démarche les préoccupations environnementales des comités ZIP, de Nature-Québec et du ministère de l'environnement.

09/03/2015 11:36 Afficher les réponses de la personne interrogée

Félicitation pour ce beau projet. Merci de reconnaître la valeur exceptionnelle de ce secteur. Comme dit une amie de Montréal, Rivière-Ouelle est le secret le mieux garder du Québec.... Peut-être qu'avec ce projet, nous pourrons partager notre secret avec les autres québécois.

06/03/2015 22:25 Afficher les réponses de la personne interrogée

J'aimerais connaître les impacts sur la liberté d'aménagement et autres restrictions que cette désignation pourrait comporter avant de me prononcer en faveur sans aucun bémol...De même, étant résidante à mi-temps, j'espère qu'un compte-rendu détaillé des tenants et aboutissants d'une telle désignation et de la réunion, me sera transmis. Merci. 06/03/2015 15:46 Afficher les réponses de la personne interrogée

La présence de roulottes (campeurs etc) devrait être bannie sur le côté nord de la route des grèves. Cela détériore le paysage et s'avère très laid.

06/03/2015 11:43 Afficher les réponses de la personne interrogée

je me méfie de l'utilisation que l'on pourrait faire d'une désignation pareille. Abus de pouvoir, mauvaise interprétation, la primauté des intérêts particuliers sur l'intérêt collectif ...

06/03/2015 10:11 Afficher les réponses de la personne interrogée

### Merci de votre participation!

7/7

# **ANNEXE 4**

# Documents pour la préparation de la consultation publique

- Article publié dans le Rivière-Web de février 2015
- Avis public émis par la municipalité de Rivière-Ouelle
- Invitation aux citoyens (poste)
- Résumé du diagnostic paysager pour les citoyens
- Publicité publiée sur la page Facebook de la municipalité
- Communiqué de presse
- Revue de presse





Bureau municipal :

106, rue de l'Église Rivière-Ouelle (Québec) G0L 200 Tél.: 418 856-3829 Télécopieur: 418 856-1790 Courriel: info@riviereouelle.ca Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 8h30 à 12h00 13h00 à 16h30

#### Vers une reconnaissance nationale pour les paysages du secteur des pointes aux l'roquois et aux Orignaux

Par Catherine Plante, Ruralys



Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est reconnu comme étant un lieu exceptionnel, tant pour ses paysages grandioses que pour son histoire et son patrimoine bâti. En 2014, une étude de Ruralys réalisée pour la municipalité de Rivière-Ouelle a en effet révélé les richesses du patrimoine bâti, paysager et archéologique de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, une zone identifiée au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska qui comprend : une portion du chemin d'Auteuil, la partie habitée de la route du Quai jusqu'au chemin de l'Ansedes-Mercier, ce dernier jusqu'au quai, le chemin de la Cinquième-Grève est (jusqu'à l'est du chemin des Jésuites) et le chemin des Jésuites.

La municipalité de Rivière-Ouelle, en collaboration avec Ruralys, aimerait maintenant faire reconnaître au niveau national la qualité exceptionnelle du paysage du secteur de la Pointe-aux-Orignaux en y ajoutant la Cinquième-Grève ouest jusqu'à la Pointe-aux-Iroquois ainsi que la Cinquième-Grève est. Cette démarche n'est pas seulement celle des élus; elle est aussi la vôtre, celle des citoyens de Rivière-Ouelle. Cette démarche doit être collective.

#### Une reconnaissance apposant un « sceau de qualité »

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a créé un nouveau statut légal dans la récente Loi sur le Patrimoine culturel : la *désignation* de paysage culturel patrimonial. Avant cette nouvelle loi, plusieurs types de patrimoines pouvaient être protégés par la citation ou le classement : des immeubles, sites, documents ou objets. Avec la nouvelle Loi, un paysage peut maintenant obtenir un statut légal, soit la *désignation* en tant que paysage culturel patrimonial.

#### Des avantages pour la communauté!

La démarche de désignation d'un paysage culturel est d'abord et avant tout collective. Les avantages que le milieu en retirera, bénéficieront aux citoyers et à la municipalité d'abord. En attribuant le statut à un territoire, le gouvernement appose un sceau de qualité qui permet :

De reconnaître formellement qu'un territoire possède des caractéristiques paysagères remarquables et qu'elles méritent d'être présenvées:

De favoriser sa mise en valeur;

D'être utilisé par la municipalité dans ses efforts de développement, dont le tourisme.

Cette démarche permet également une appropriation par le milieu de son patrimoine paysager, la participation des citoyens et de tous les acteurs socio-économiques à la démarche de désignation ainsi que la gestion collective du développement du territoire.

#### Une démarche collective, sans contrainte!

Il est important de retenir que cette démarche qu'entreprend votre municipalité n'est pas contraignante. Ce n'est pas un règlement et le territoire sera géré par les orientations et les décisions que vous aurez prises collectivement.

Saviez-vous qu'aucun territoire n'a encore été désigné « paysage culturel patrimonial » au Québec? La loi est jeune et la démarche comporte plusieurs étapes; Rivière-Ouelle en a déjà réalisé plusieurs et pourrait devenir le premier territoire au Québec à obtenir cette désignation.

#### Les prochaines étapes

Prochainement, vous recevrez un document par la poste résumant le diagnostic paysager du secteur présenté sur la carte. Nous vous invitons à le lire puisque vous serez ensuite invité à participer à une consultation citoyenne sur le projet de désignation de paysage culturel patrimonial. Cette consultation aura lieu le vendredi soir 6 mars 2015. D'autres détails suivront!

Source: Ministère de la Culture et des Communications du Qué-



bec; Ruralys (2014)

Le Rivière Web

15



#### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE M.R.C. DE KAMOURASKA

#### AVIS PUBLIC Séance d'information publique

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le comité consultatif d'urbanisme ainsi que le conseil municipal invitent la population pour une séance d'information publique sur la démarche pour la désignation de paysage culturel du secteur des pointes aux lroquois et aux Orignaux.

Cette séance aura lieu le 6 mars 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 108, rue de l'Église, Rivière-Ouelle, GOL 2CO.

Donné à Rivière-Ouelle, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille quinze (2015).

Adam Ménard Directeur-général et secrétaire trésorier



#### INVITATION

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

#### 6 MARS 2015 19h30

#### Salle du conseil municipal

# PROJET DE DÉSIGNATION DE PAYSAGE CULTUREL PATRIMONIAL DU SECTEUR DES POINTES AUX IROQUOIS ET AUX ORIGNAUX, RIVIÈRE-OUELLE

La municipalité de Rivière-Ouelle, en collaboration avec Ruralys, vous invite à une consultation publique qui aura lieu le vendredi 6 mars 2015 à 19h30 à la salle du conseil municipal. Lors de cette soirée, on vous présentera la démarche de la municipalité ainsi que le diagnostic paysager du territoire et vous serez invités à échanger avec nous sur le projet de désignation de paysage culturel du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Cette nouvelle désignation a été créée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le but d'apposer des sceaux de qualité à des portions de territoire où les paysages ont des caractéristiques remarquables.

Pour plus d'information sur la désignation de paysage culturel, vous êtes invités à consulter le Rivière-Web du mois de février à la page 15 :

http://riviereouelle.ca/media/documents/riviere\_web/rweb\_fev\_15.pdf

Un document résumé du diagnostic paysager sera disponible le 23 février sur le site internet de la municipalité de Rivière-Ouelle au <a href="http://riviereouelle.ca/pointe-aux-orignaux">http://riviereouelle.ca/pointe-aux-orignaux</a>

Nous vous attendons en grand nombre le 6 mars prochain pour échanger avec vous. Votre opinion est importante!

Nancy Fortin Agente de développement



# **RÉSUMÉ - DIAGNOSTIC PAYSAGER**

# SECTEUR DES POINTES AUX IROQUOIS ET AUX ORIGNAUX Rivière-Quelle RURA



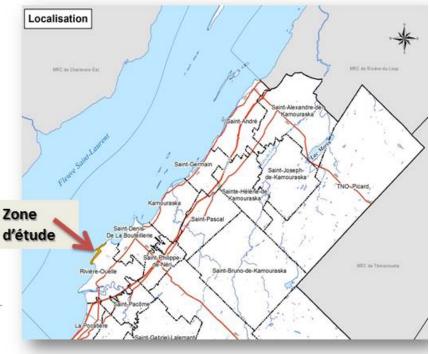
# Pourquoi un diagnostic paysager et dans quel but?

- Pour identifier les caractéristiques remarquables des paysages naturels et humanisés
- Pour démontrer que la collectivité reconnaît la valeur de ces caractéristiques remarquables
- Pour identifier les forces et faiblesses, les menaces et opportunités et les enjeux reliés à cette partie du territoire

  Zone d'étue

#### Mais aussi...

- Parce que le Kamouraska a déjà reconnu la qualité des paysages de ce secteur de Rivière-Quelle.
- Pour faire reconnaître la qualité exceptionnelle des paysages de ce secteur par le gouvernement du Québec.
- Pour obtenir un sceau de qualité qui permettra de le protéger et de le mettre en valeur.





# Une géographie particulière, un secteur isolé, des paysages maritimes

- · Terrasse littorale / basses terres des Appalaches
- · Anses formées par l'accumulation de sédiments
- · Avancée de terre dans l'estuaire du Saint-Laurent
- Succession de crans rocheux appalachiens parallèles au fleuve
- Impression d'être isolé, sur une île
- Forme de territoire unique au Kamouraska. Seulement 2 autres exemples au Bas-Saint-Laurent à Cacouna et Bic
- Secteur isolé de la zone agricole au sud-est par un escarpement / cran rocheux





# Quelques rappels historiques...

- 1790 Régime anglais: Rivière-Ouelle est la paroisse la plus populeuse à l'est de Québec / Occupation plus régulière du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.
- 1700-1830: pêche bélugas à la pointe aux Iroquois et à la pointe de la Rivière-Ouelle
- Croissance de la pêche à l'anguille après 1830
- 1838-1875: construction du quai et agrandissements
- 1875-1925: transport maritime, chemin de fer prolongé jusqu'au quai, développement de la villégiature à Pointeaux-Orignaux
- 1923: démantèlement du chemin de fer.
- 1940-1950: essor de la villégiature le long du littoral
- Pêche à l'anguille: activité commerciale importante.
   Diminution dans les années 1970 / Aujourd'hui: maintien de ce savoir-faire traditionnel



# L'occupation et les usages actuels du territoire d'étude

- Villégiature saisonnière / habitat permanent
- Camp Canawish
- Plages accès public
- Quai lieu de rencontre et de socialisation
- Agriculture (derrière l'anse des Mercier)
- Pêche à l'anguille





### Caractéristiques paysagères remarquables – Paysages naturels

#### Les crêtes rocheuses et leurs escarpements, les îles de Kamouraska



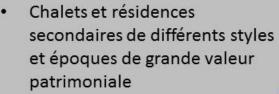
#### Les anses



#### Les vues ouvertes sur l'estuaire



# Caractéristiques paysagères remarquables – Paysages humanisés



- Villas
- Chapelle
- Manoir/ancien hôtel
- Aménagements paysagers



# **FORCES**

Les paysages culturels diversifiés de grande valeur.

La proximité de l'estuaire du Saint-Laurent.

L'ouverture visuelle continue sur l'estuaire du Saint-Laurent.

Le sentiment de quiétude et la sensation d'être sur une île provoqués par l'isolement géographique du secteur et l'avancée du territoire dans l'estuaire.

Les accès publics à la berge (quai, plages, chemins).

La propreté et l'état d'entretien des propriétés, incluant les aménagements paysagers (clôtures, haies d'églantiers, etc.)

La qualité du patrimoine bâti des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

La pratique ancestrale de la pêche à l'anguille.

Le caractère de villégiature dominant.

La présence du hameau historique de Pointe-aux-Orignaux.

La diversité de la faune et de la flore.

### **MENACES**

L'érosion littorale par l'eau, la glace et le vent.

La détérioration de l'intégrité du bâti par la discordance des styles architecturaux, de la volumétrie, de l'implantation, de l'intégration et de l'aménagement paysager.

La détérioration ou la destruction de la végétation indigène par l'action humaine (ex. : églantiers, arbres matures).

La perte de percées visuelles par de nouvelles constructions et par les aménagements paysagers.

La disparition de la pêche à l'anguille.

La perturbation du paysage par de nouveaux lotissements.

# **ENJEUX**

La perte de portions de plages (érosion) ou les dommages aux propriétés causées par l'eau, la glace et le vent.

Le maintien et la pérennité de la pêche à l'anguille.

L'entretien des sites et des bâtiments patrimoniaux (chalets, résidences, manoir, chapelle, etc.).

La conciliation des usages entre résidents, estivants et visiteurs.

La préservation de l'environnement végétal indigène.

Le maintien de la qualité de vie, des paysages, du patrimoine bâti et de l'environnement en lien avec le développement et l'aménagement.

Le maintien et la préservation des vocations récréotouristiques et institutionnelles.

Le maintien et l'ajout d'accès publics au littoral.

# **FAIBLESSES**

L'éloignement relatif de la route touristique et des noyaux villageois.

La quasi absence de signalisation menant à la zone d'étude et aux lieux publics.

La présence de certaines constructions hétérogènes et mal intégrées.

Le peu d'ouvertures visuelles à la pointe aux Iroquois engendré par la densité du bâti et de la végétation.

Le manque de régularité de l'entretien des plages.

La non-accessibilité au public du littoral dans les secteurs non construits.

# **OPPORTUNITÉS**

La concordance entre la vision de développement de la municipalité de Rivière-Ouelle et le projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.

Le projet de la municipalité en cours de réalisation pour l'aménagement et la mise en valeur du secteur du quai.

Le projet de signalisation pour le littoral du Kamouraska.

La fréquentation et la reconnaissance du lieu par la population.

La volonté locale de maintenir les pêches à l'anguille.

Les accès publics au quai et aux plages.

L'adoption récente d'un PIIA pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux

Le potentiel touristique de la zone d'étude

Le potentiel de mise en valeur du patrimoine

Le potentiel d'une plus grande appropriation et fréquentation des lieux par la population locale par le développement d'activités socioculturelles.

# Rendez-vous le vendredi 6 mars 2015 à 19 h 30 À la salle du conseil de Rivière-Ouelle

Pour venir discuter avec nous de ce projet de désignation de paysage culturel patrimonial pour le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Bienvenue à tous!









#### **COMMUNIQUÉ**

# Rivière-Ouelle consulte ses citoyens pour une reconnaissance nationale de ses paysages!

#### EMBARGO jusqu'au vendredi 27 février 2015 13 h 30

*Rivière-Ouelle, le 27 février 2015* – La municipalité de Rivière-Ouelle, en collaboration avec Ruralys, invite la population à une consultation publique sur son projet de désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Cette consultation aura lieu le vendredi 6 mars 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal.

Lors de cette soirée, la démarche amorcée par la municipalité sera présentée ainsi que le diagnostic paysager du territoire. Les participants seront invités à échanger sur le projet de désignation de paysage culturel du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Cette nouvelle désignation a été créée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le but d'apposer des sceaux de qualité à des portions de territoire où les paysages ont des caractéristiques remarquables. Le maire de Rivière-Ouelle, Louis-Georges Simard, mentionne «qu'il s'agit d'une démarche en lien direct avec notre vision et notre plan de développement dans lequel est indiquée notre volonté de mettre en valeur et de préserver de nos beaux paysages. L'obtention de ce sceau de qualité par le gouvernement du Québec serait une fierté pour tous les citoyens de Rivière-Ouelle ainsi que pour l'ensemble du Kamouraska».

Pour plus d'information sur la désignation de paysage culturel, consultez le Rivière-Web de février à la page 15 : <a href="http://riviereouelle.ca/media/documents/riviere-web/rweb-fev-15.pdf">http://riviereouelle.ca/media/documents/riviere-web/rweb-fev-15.pdf</a>

Un document résumé du diagnostic paysager est également disponible sur le site internet de la municipalité de Rivière-Ouelle au http://riviereouelle.ca.

Pour la réalisation de ce projet, la municipalité de Rivière-Ouelle est accompagnée par Ruralys, dans le cadre du projet *Appropriation et identification des paysages culturels du Kamouraska*, qui bénéficie du soutien du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la collaboration de la MRC de Kamouraska.

-30-

#### Source et information:

- Nancy Fortin, agente de développement de la municipalité de Rivière-Ouelle, 418-856-3829 poste 203, agent@riviereouelle.ca
- Dominique Lalande, directrice générale de Ruralys, 418-856-6251 poste 8, dlalande@ruralys.org

# le placoteux.com

#### Actualités / Culturel

3 mars 2015 - 06:00

#### Un secteur de Rivière-Ouelle sera désigné paysage culturel patrimonial



Par Stéphanie Gendron, Journaliste





RIVIÈRE-OUELLE — La municipalité de Rivière-Ouelle, de concert avec la MRC et Ruralys, a entrepris des démarches officielles pour faire désigner la Pointes-aux-Iroquois et la Pointe-aux-Orignaux comme étant paysage culturel patrimonial.

Ce « sceau de qualité » serait le premier à être octroyé au Québec, en vertu d'une nouvelle loi sur le Patrimoine culturel. La démarche comportait plusieurs étapes et il ne reste que la tenue d'une consultation populaire visant l'adhésion du milieu pour pouvoir déposer une demande au gouvernement du Québec.

Il s'agit de l'aboutissement d'un projet débuté à l'échelle du Kamouraska depuis deux ans. Un observatoire des paysages a été entrepris, un outil d'information a été envoyé chez les résidants du Kamouraska et une série de consultations citoyennes ont été tenues. « Rivière-Ouelle fait office de projet-pilote dans ce cas-ci », a confirmé Dominique Lalande, directrice générale de Ruralys. « On peut comparer le principe à une désignation de l'UNESCO pour une certaine ville, par exemple. » La municipalité souhaite par sa démarche faire reconnaître au niveau national la qualité exceptionnelle du paysage du secteur de la Pointe-aux-Orignaux, en y ajoutant la Cinquième-Grève Ouest jusqu'à la Pointe-aux-Iroquois, ainsi que la Cinquième-Grève Est.

#### Menaces et potentiels

Ce paysage se démarque par le sentiment de quiétude et la sensation d'être sur une île provoquée par l'isolement géographique, les accès à la plage et la qualité du patrimoine bâti. De plus en plus de résidants permanents y demeurent. Toutefois, le territoire est menacé par l'érosion littorale par l'eau, la glace et le vent, ainsi que par la détérioration de l'intégrité du bâti par la discordance des styles architecturaux. À ce dernier sujet, la municipalité a adopté récemment un plan pour protéger l'uniformité d'une certaine partie de ce territoire, dans le cas des nouvelles constructions et des modifications des bâtiments. « Ce n'est toutefois pas partout, mais la désignation que nous recevrons doit être revue aux cinq ans et nous fonctionnerons par encouragement pour favoriser un développement contrôlé et en harmonie », a indiqué le maire Louis-Georges Simard. Cette désignation pourrait ouvrir la porte à du financement spécifique des gouvernements également.

#### Consultation populaire

La municipalité invite donc la population à une consultation publique le vendredi 6 mars à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Cet élément est essentiel pour la réussite de la démarche.

NOTE : des entrevues ont été réalisées lors de la conférence de presse et des reportages ont été diffusés à CHOX-FM et TVCK.